Nations Unies

S/PV.7237



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7237e séance

Jeudi 7 août 2014, à 9 h 30

New York

Président :	M. Simmonds	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Naber
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/450)





La séance est ouverte à 9 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/450)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation confirme l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Je salue également la présence dans la salle du Conseil de M. Said Djinnit, le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/450, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Je sais également gré au Royaume-Uni d'appeler l'attention de la communauté internationale, dans le cadre de sa présidence du Conseil, sur la République démocratique du Congo.

Près de cinq mois se sont écoulés depuis que j'ai présenté mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7137), et un an depuis que j'ai assumé la charge de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Beaucoup de choses ont changé au cours de ces 12 derniers mois. L'évolution qui a eu lieu semblait difficilement imaginable en août 2013. Ces progrès n'ont pas été accomplis uniquement par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ou la République démocratique du Congo. Ils sont le fruit d'un effort collectif de l'équipe que dirige une femme d'État et une maîtresse femme, l'Envoyée spéciale Mary Robinson. Sans elle, vraiment, je ne pourrais aujourd'hui présenter aux membres du Conseil de bilan positif. Collaborer la main dans la main tout au long de cette année avec cette envoyée spéciale envoyée du ciel a été pour moi un privilège professionnel et personnel. Je regrette vivement de la perdre comme partenaire de l'action que nous avons menée conjointement pour voir s'instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs. Mais j'attends avec impatience aussi de travailler avec son successeur, Said Djinnit, homme bien au fait des complexités de la politique africaine.

En août 2013, le Mouvement du 23 mars (M23) frappait aux portes de Goma. Il était fait quotidiennement état de tueries, de viols et de déplacements, et des souffrances qu'ils provoquaient dans la population. Le Conseil venait de condamner les sanglantes attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées (ADF) contre des citoyens congolais, qui avaient forcé 66 000 Congolais à abandonner leurs foyers. Les activités des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la République démocratique du Congo s'intensifiaient, et l'on signalait également des attaques en territoire rwandais.

Aujourd'hui, grâce aux efforts conjoints des forces armées congolaises et de la Force des Nations Unies, le M23 n'est plus. Aujourd'hui, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), au prix d'un énorme sacrifice pour leurs contingents, ont réduit les ADF à n'être plus que l'ombre d'elles-mêmes. Aujourd'hui, près de 4 000 combattants appartenant à divers groupes armés congolais se sont rendus. Aujourd'hui, les FDLR semblent commencer à déposer

volontairement les armes, et près de 500 000 déplacés sont retournés chez eux.

En août 2013, nous pouvions à peine imaginer une fin au conflit avec le M23, encore moins un accord de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants. Mais aujourd'hui, grâce aux déclarations signées à Nairobi en décembre dernier, ce processus est désormais bien engagé. J'applaudis aux efforts que fait le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour honorer les engagements qu'il a pris à Nairobi, en promulguant la loi d'amnistie et en donnant aux ex-combattants du M23 en Ouganda et au Rwanda la possibilité d'y prétendre. Toutefois, la mise en oeuvre des déclarations de Nairobi reste trop lente. Les ex-combattants et leurs familles vivent toujours dans des camps, dans des conditions difficiles. Les déclarations de Nairobi prévoient clairement une réintégration, à titre individuel, dans le cadre du plan de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). C'est pourquoi nous accordons une grande attention aux informations faisant état du retour d'anciens éléments du M23 de l'autre côté de la frontière hors du cadre du processus de DDR. Je me félicite de la coopération existant entre les trois gouvernements, et je continue de l'encourager pour que nous puissions clore une fois pour toutes ce chapitre.

La coopération entre la République démocratique du Congo et le Rwanda est capitale dans l'optique d'une paix durable. Les affrontements qui se sont produits les 11 et 12 juin près de Kibumba, dans lesquels cinq soldats des FARDC ont trouvé la mort, soulignent les dangers que comportent des situations frontalières peu claires. Je félicite la République démocratique du Congo et le Rwanda d'avoir remis sur pied leur commission frontalière mixte, qui devrait élaborer une feuille de route viable en vue de la démarcation de cette frontière litigieuse, processus qui avait malheureusement été interrompu avec l'apparition du M23.

Il est indéniable que les conditions de sécurité se sont nettement améliorées en l'espace d'une année. Toutefois, le conflit se poursuit. La situation est toujours précaire mais pas irréversible. Des mécanismes d'alerte rapide sont en place. Pourtant, lorsque 33 personnes se font massacrer, comme cela s'est produit à Mutarule le 3 juin, nous sommes souvent lents à réagir. C'est vrai, la police et l'armée nationales se trouvaient près des lieux du massacre et ne sont pas intervenues. Mais les contingents de la MONUSCO se trouvaient aussi à neuf kilomètres à peine de là, mais ils n'ont pas quitté leur base. Il faudra rendre des comptes pour l'inaction. Le commandant de la Force, le général Dos Santos Cruz, est présent à mes côtés aujourd'hui. Nous partageons la même vision et nous sommes personnellement amis. Nous nous sommes rendus, le commandant de la Force et moi-même, à Mutarule et j'ai assumé publiquement la responsabilité de ce qui s'est passé et me suis excusé auprès des populations. En parallèle, le commandant de la base des Nations Unies à Sange, qui n'est pas intervenu, a été démis de ses fonctions, et une enquête interne et en cours.

Cet incident a mis en lumière la nécessité d'un changement de paradigme, sur les plans théorique et pratique, au niveau des forces des Nations Unies, afin que nous passions de la réaction à la prévention, du statique au mobile, d'une conception de la protection fondée sur la présence à une qui soit fondée sur l'action. Le commandant de la Force et moi-même avons donné consigne à nos équipes, militaires et civiles, de suivre une règle simple lorsque des vies sont en danger : « Oublier les questionnements, agir *maintenant* ». J'appelle tous les pays qui fournissent des contingents à embrasser cette conception énergique du maintien de la paix et cette consigne, afin de protéger activement les civils.

La première priorité de la Mission a été de mettre fin aux FDLR. Depuis 2002, plus de 11 000 combattants des FDLR en République démocratique du Congo ont ainsi été désarmés, démobilisés, rapatriés et réintégrés dans la société rwandaise. La République démocratique du Congo estime que quelque 1 500 combattants se trouvent encore dans le pays. C'est tout : 1 500 combattants et les personnes dont ils ont la charge. Nous sommes maintenant proches du dénouement. Le moment est venu pour que ces 1 500 combattants arrêtent le combat. Le moment est venu de traduire ceux qui sont recherchés par la justice devant les tribunaux compétents. Le moment est venu pour que ceux qui peuvent retourner au Rwanda le fassent. Je me réjouis vraiment de ce que le Rwanda soit disposé à accepter ceux qui passent par le processus de DDR, comme il l'a fait auparavant avec des milliers d'ex-combattants des FDLR.

En janvier, j'ai dit au Conseil qu'il faudrait exercer une pression militaire pour pouvoir aller jusqu'au désarmement – c'est ce qui s'est produit. Les FDLR se sont engagées à déposer les armes, mais nous devons admettre qu'elles l'avaient déjà fait à plusieurs reprises. Le Gouvernement congolais a déclaré son

intention de réinstaller le reliquat des FDLR hors de la République démocratique du Congo. Le 27 mai, il a présenté un plan de désarmement volontaire en 22 jours et sollicité l'appui logistique de la MONUSCO. Le plan prévoit le regroupement des combattants des FDLR dans deux camps au Nord et au Sud-Kivu, suivi d'une rapide réinstallation dans un camp provisoire à Kisangani – à l'extérieur des Kivu – jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée. J'en ai fait la première priorité de la Mission. Du jour au lendemain, mon équipe a mobilisé des avions, des camions, des vivres, des tentes, de l'eau, des matelas et des couvertures, et installé les camps prévus au Nord et au Sud-Kivu. Depuis, 186 combattants, avec 430 membres de leur famille proche, ont volontairement déposé les armes. À ce jour, nous avons assuré la sécurité, conjointement avec les FARDC, la prestation des services médicaux, ainsi que près de 46 vols spéciaux et l'acheminement de plus de 20 tonnes de denrées alimentaires.

Une réunion ministérielle conjointe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenue le 2 juillet à Luanda a prolongé ce délai, qui est passé de 22 jours à six mois à compter du 2 juillet. Les FDLR ont interprété cette décision comme un appel à freiner le processus. En outre, l'absence ressentie de pression militaire a gelé le processus. Depuis le 2 juillet, il n'y a eu aucun mouvement vers le camp provisoire de Kisangani, comme le prévoyait le Gouvernement. Il est révélateur que la semaine suivant la décision de Luanda, les FDLR aient annulé trois réunions. Depuis, la République démocratique du Congo, la SADC et la MONUSCO ont entrepris de nombreuses missions pour convaincre les FDLR d'aller de l'avant. Leurs dirigeants ont largement ignoré ces délégations. Ils refusent de donner l'ordre de transférer les premiers groupes hors des camps préliminaires, ce qui empêche de poursuivre le processus de désarmement. C'est un signe évident de non-coopération. Ne pas avancer signifie que nous reculons. L'expérience a toutefois montré que seules des pressions politiques et militaires conjuguées mènent au désarmement et à la démobilisation. Je me félicite donc du consensus auquel sont parvenus les États membres de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment la République démocratique du Congo, quant au fait que l'option militaire reste pleinement envisageable si le processus devait rester dans l'impasse.

D'autre part, je suis préoccupé par la sécurité des personnes qui résident dans les camps. Les FARDC et la MONUSCO font de leur mieux pour garantir leur sécurité. Cependant, moins il y aura d'ex-combattants et de membres de leurs familles dans ces camps de regroupement et plus vite ils seront transférés vers des zones plus sûres, mieux cela vaudra.

La communauté formée par la SADC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs souhaite que soit mené un examen au bout de trois mois, en octobre. Il faut saisir cette occasion pour procéder à un examen sérieux de la crédibilité du processus de désarmement. Ce doit être aussi le moment de déterminer la voie à suivre. Je félicite le Ministre des affaires étrangères, M. Tshibanda N'tungamulongo, d'avoir organisé des réunions de coordination entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la SADC, la Conférence et la MONUSCO. Je suis certain que le minisommet qui se tiendra à Luanda la semaine prochaine permettra de prendre les décisions nécessaires pour faire avancer le processus.

Je suis par ailleurs profondément reconnaissant au Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui coopère étroitement avec nous en vue de parvenir à un règlement pacifique. Je remercie également le Président Kabila Kabange, qui s'est dit prêt à mener une action militaire conjointe s'il s'avère impossible de régler la situation par des moyens pacifiques. Ensemble, nous devons nous mettre d'accord sur les critères d'évaluation de la crédibilité du processus de désarmement en cours et sur les mesures à prendre au cas où il serait insuffisant.

Je suggère les critères suivants : nombre et qualité des combattants qui se rendent et de leurs armes; renvoi devant les tribunaux internationaux des individus inculpés; rétablissement de l'autorité gouvernementale dans les zones libérées; cessation immédiate des violations des droits de l'homme dans le secteur; abandon des activités économiques illicites; et cessation du recrutement.

En attendant, je suggère de mener des opérations militaires conjointes contre les factions des FDLR qui refusent de déposer les armes et d'agir contre ceux qui continuent de commettre des violations des droits de l'homme. La fin des FDLR marquera un tournant et modifiera radicalement les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. Si nous réussissons, les gains seront évidents : paix, stabilité et prospérité dans l'est de la République

démocratique du Congo au bénéfice de la population, qui a tant souffert. Toutefois, si nous échouons, le conflit persistera. Nous devons tous engager tous nos moyens pour réussir.

Je voudrais transmettre les messages suivants aux divers groupes.

J'encourage les FDLR à saisir cette dernière occasion de faire avancer le processus. Tous les combattants, y compris les chefs, doivent maintenant déposer les armes. Toutes les violations des droits de l'homme doivent s'arrêter immédiatement. Les personnes inculpées doivent être traduites devant les tribunaux internationaux.

Au Gouvernement congolais, je voudrais dire que ce processus est également le sien. Nous lui fournirons un appui tout au long du parcours. Nous attendons toutefois de lui qu'il amène toutes les parties concernées – partenaires régionaux et internationaux, et aussi les FDLR – à se mettre d'accord sur la voie à suivre.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance et mon appui à la SADC et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elles doivent rester engagées et maintenir leur appui pour que cette entreprise réussisse. Elles doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour pousser les FDLR à participer au processus; l'examen à mener au bout de trois mois doit permettre d'évaluer sérieusement la crédibilité du processus de désarmement.

J'engage les acteurs régionaux à s'appuyer sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et à faire appel aux bons offices du Président de l'Angola, M. dos Santos, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour trouver des compromis durables en vue de satisfaire aux intérêts concurrents qui alimentent l'instabilité en République démocratique du Congo depuis des décennies.

Je prie enfin les membres de la communauté internationale d'ouvrir leurs portes pour offrir une destination finale aux ex-combattants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas retourner au Rwanda – à offrir un avenir pacifique à leurs enfants et aux enfants de la région.

Nous avons rapidement remonté la pente dans le sens de la stabilisation en République démocratique du Congo. Je me félicite du parachèvement, en juillet, du plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, qui marque une étape cruciale dans le processus de stabilisation dans l'est. Lorsqu'il deviendra opérationnel, un nombre croissant de combattants devraient abandonner leurs épées pour des socs. Toutefois, les programmes de réintégration des ex-combattants coûtent cher. Je n'insisterai jamais assez sur la nécessité que les donateurs appuient sans tarder le plan du Gouvernement.

L'expulsion de nombreux groupes armés de diverses zones dans le Nord-Kivu a permis à des îlots de stabilité de percer au beau milieu d'une mer d'instabilité. L'autorité de l'État est progressivement rétablie. Près de 1 000 membres de la police nationale sont revenus ou ont été déployés pour la première fois. Cela a permis d'améliorer la sécurité dans certaines zones et de rapatrier les déplacés. J'encourage le Gouvernement congolais à favoriser le retour des policiers et des fonctionnaires congolais afin de consolider ces acquis.

Sur les marchés, à mesure que la circulation dans la province devient plus aisée, des articles tels que vêtements, chaussures, livres et médicaments se trouvent de plus en plus facilement. De même, les agriculteurs peuvent travailler en sécurité dans leurs champs, les commerçants apportent davantage de produits sur le marché et les prix des denrées alimentaires ont baissé de 20 %, 30 %, voire jusqu'à 50 %. Une mère de famille achetant des aliments de base à Kiwanja-Rutshuru verrait sa facture diminuer de 25 %.

Cependant, les progrès restent fragiles. Des groupes séparatistes et des groupes armés résiduels continuent de harceler les populations civiles et de commettre des actes criminels, notamment l'exploitation illicite des ressources naturelles, la contrebande et la taxation illégale.

Au niveau national, les élections dominent le discours politique. En prodiguant mes bons offices, je m'efforce d'aplanir les divergences de vues. Ce n'est que sur la base d'un dialogue sans exclusive que nous pourrons espérer ouvrir la voie à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles dont le résultat contribuera à la stabilité, loin de lui nuire.

Il importe que l'on donne à l'opposition la possibilité de s'exprimer. L'équipe spéciale de la MONUSCO chargée de lutter contre les fraudes électorales surveille attentivement la situation, en

particulier concernant l'arrestation récente d'un membre du Parlement, M. Ewanga.

Il importe que les décisions électorales soient fondées sur la Constitution congolaise, qui vise à jeter les bases durables d'une nouvelle république et à prévenir un retour aux pratiques antidémocratiques du passé. La publication en mai d'un calendrier électoral concernant l'organisation des élections locales est un premier pas encourageant. Je comprends que les contraintes budgétaires et législatives avec lesquelles doit composer le Gouvernement ne l'autorisent pas à publier un calendrier complet. Toutefois, la position des donateurs est visiblement que, pour fournir un appui, ils ont besoin d'une feuille de route allant jusqu'à 2016, et que la République démocratique du Congo doit s'engager sur le plan financier.

La réforme du secteur de la sécurité a été très critiquée en République démocratique du Congo. Ce nom imposant se ramène toutefois à un objectif simple – permettre à la population de vivre dans la sécurité; d'aller à l'école, sur son lieu de travail ou au marché; d'élever une famille sans crainte; et d'avoir la certitude que la police et l'armée sont là pour la protéger. La réforme du secteur de la sécurité est également la condition préalable du retrait de la MONUSCO. Seule une force de réaction rapide qui soit efficace peut remplacer la Brigade d'intervention de la Force de la MONUSCO.

Les progrès restent lents. Néanmoins, je me félicite que le Gouvernement ait récemment participé aux activités de l'équipe spéciale chargée de la réforme du secteur de la sécurité et qu'il soit disposé à collaborer pour définir des normes et élaborer une feuille de route afin d'aller de l'avant. Je suis certain que l'unité de la MONUSCO chargée de la réforme du secteur de la sécurité, qui a été récemment renforcée, s'appuiera sur ces faits nouveaux.

(*l'orateur poursuit en français*)

Me voici en fonction depuis un an. Je suis heureux d'observer certains progrès tangibles. Un nombre de groupes armés a été renvoyé aux livres d'histoire. D'autres suivront. De surcroît, un nombre croissant de Congolaises et de Congolais peuvent envisager un avenir meilleur. Néanmoins, ces développements positifs ne constituent que le début de l'instauration d'une paix durable dans la région des Grand Lacs. Tous ensemble, nous y travaillons chaque jour.

Je voudrais ajouter que ce progrès est entre autres le résultat d'un engagement quotidien et d'une détermination sans faille de l'ensemble du personnel de la MONUSCO. En particulier, je souhaiterais souligner l'importance du travail délicat et pas toujours visible des assistants communautaires de liaison, auxquels j'exprime mon immense reconnaissance. Ces collègues nationaux sont le lien organique entre la Force de la MONUSCO et les populations qu'elle protège.

Je remercie aussi le Conseil, dont le soutien décisif et résolu nous rassure et permet d'avancer avec confiance et énergie vers la réalisation de notre mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Robinson.

Mme Robinson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui, pour ce qui est ma dernière intervention en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Je dois avouer que je ressens déjà des symptômes de manque, et je suis sûre qu'ils vont s'accentuer dans les prochaines semaines. Je voudrais me faire l'écho de Martin Kobler, et exprimer moi aussi ma sincère gratitude pour la très étroite collaboration dont j'ai bénéficié avec lui et avec ses collègues de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je tiens à remercier le Secrétaire général du privilège d'avoir servi à ce poste, et je remercie également les membres du Conseil de l'appui inébranlable qu'ils m'ont accordé pendant les 18 derniers mois. Je suis heureuse de constater, comme le montrent la présente séance et les discussions connexes prévues cette après-midi, que la détermination du Conseil à appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste inentamée.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier la présidence britannique d'avoir organisé la présente séance à un moment critique pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, juste avant que le Mécanisme régional de surveillance ne se réunisse à New York en septembre pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

En dépit des immenses ressources humaines et matérielles que recèle la région des Grands Lacs, des décennies de guerre et de méfiance profonde

avaient causé des dommages considérables et une grande détresse lorsque j'ai pris mes fonctions il y a 18 mois environ. Tout espoir n'était cependant pas perdu. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs a fait naître une occasion unique de trouver des solutions globales aux niveaux national, régional et international, en permettant à la société civile, notamment aux femmes et aux jeunes, de participer de manière ouverte et active à la recherche d'une paix durable, accompagnée de sécurité et de développement, en République démocratique du Congo et dans la région. Bien que les efforts pour appliquer l'Accord-cadre se soient heurtés aux difficultés que l'on prévoyait, je reste encouragée par les perspectives et les possibilités qu'il a fait naître, ainsi que par les accomplissements notables enregistrés à ce jour.

L'application des dispositions de l'Accord-cadre a donné naissance à une instance majeure, le Comité technique d'appui, composé de hauts représentants des chefs d'État et de gouvernement, sous mes auspices et ceux de l'Union africaine, pour délibérer et offrir des conseils concernant la concrétisation des engagements régionaux. Ces interactions régulières de haut niveau, appuyées par mon bureau à Nairobi, ont sensiblement amélioré la communication et la compréhension mutuelle, et ont accru le sentiment que des mesures collectives s'imposaient d'urgence, comme l'illustre l'élaboration du plan d'action régional, qui définit les priorités, ainsi que l'établissement d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres. Il s'agit donc là de mesures préliminaires d'importance pour une région qui, il n'y a pas si longtemps, était en guerre dans l'est de la République démocratique du Congo.

L'application de l'Accord-cadre ces 18 derniers mois a permis de renforcer la gouvernance et l'appropriation collectives dans la région. Mes efforts ont énormément bénéficié de la détermination avérée des dirigeants de la région de prendre les rênes et d'assumer la responsabilité de la recherche de solutions propices à la paix, à la sécurité et au développement, comme en témoigne le minisommet des chefs d'État qui sera organisé la semaine prochaine par le Président dos Santos, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin d'aborder les questions d'actualité. Je voudrais donc user de cette occasion pour remercier en particulier les Présidents Eduardo dos Santos, Yoweri Museveni, Joseph Kabila, Paul Kagame, Uhuru Kenyatta, Jakaya Kikwete et Jacob Zuma de leurs inlassables efforts pour garantir la réalisation des objectifs de l'Accord-cadre. Je remercie également les autres chefs d'État et de gouvernement des pays signataires, ainsi que les secrétariats de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour leur collaboration croissante et les synergies qui me semblent vitales afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

L'appui international des partenaires clefs reste crucial, maintenant et dans l'avenir immédiat. Je voudrais remercier mes collègues, les membres de l'équipe internationale d'envoyés, ainsi que le Groupe de contact international, la Commission de l'Union africaine, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la MONUSCO, et les équipes de pays des Nations Unies dans la région, pour n'en citer que quelques-uns, de la collaboration et de l'appui précieux qu'ils m'ont apportés pendant l'exercice de mon mandat, ainsi que de la compréhension qui s'est fait jour de l'impérieuse nécessité d'harmoniser leurs programmes et politiques respectifs dans la région pour appuyer l'Accord-cadre.

Tout aussi indispensable à la réussite de l'Accord-cadre est la pleine participation de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, qui sont trop souvent laissés à l'écart des processus critiques de prise de décisions, bien qu'ils soient fort concernés par les affaires de la région. J'ai œuvré avec la société civile de la région pour établir le Programme des femmes des Grands Lacs en faveur de l'Accord-cadre, non pas en tant que mécanisme distinct, mais en renfort de toutes les initiatives régionales et nationales qui visent à faire entendre la voix des femmes et à faciliter leur participation active à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Des ateliers de planification au niveau national et régional sont en cours, avec l'appui de mon bureau, de la MONUSCO et des équipes de pays des Nations Unies, afin de créer dans la région une coalition de la société civile qui veillera à ce que les gouvernements rendent compte de l'exécution de leurs engagements au titre de l'Accord-cadre. Je suis d'ailleurs très encouragée de voir que ces segments critiques de la société sont de plus en plus mobilisés en faveur de la réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord-cadre.

Ma dernière mission de terrain, il y a peu, a été d'assister au sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs consacré à la lutte contre le chômage des jeunes dans la région des

Grands Lacs, projet soutenu par le Fonds d'affectation spéciale que j'ai mis en place au sein du Bureau de l'Envoyé spécial afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Je suis encouragée par la détermination des gouvernements de la région à s'attaquer au risque croissant que représente le fait que les jeunes, dont la part dans la population augmente rapidement, ne se voient offrir que des débouchés professionnels stationnaires, voire en recul, dans toute la région.

L'accélération de l'application du volet de l'Accord-cadre consacré au développement est restée l'une de mes principales priorités. Lorsqu'une population dispose de moyens de subsistance et que l'économie progresse, les nuages que font peser la violence et l'insécurité finissent inévitablement par se dissiper. C'est pourquoi j'ai collaboré avec le Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Président dos Santos, et avec le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour veiller à ce que l'organisation de la conférence prévue sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, approuvée par le Mécanisme régional de surveillance, avance de manière satisfaisante. Le 11 juin, en conjonction avec le Pacte mondial de l'ONU, j'ai convoqué à Addis-Abeba une table ronde sur l'investissement responsable dans la région des Grands Lacs, qui a attiré plus de 100 participants des secteurs privé et public, des pays signataires, des partenaires de développement, et des institutions régionales et internationales de financement du développement. En septembre, l'Angola accueillera une consultation régionale au niveau ministériel qui réunira les pays signataires de l'Accord-cadre, des représentants du secteur privé et des partenaires internationaux de développement afin d'approuver une note d'orientation relative aux possibilités d'investissement dans la région et de mettre la dernière main aux discussions concernant la conférence sur l'investissement.

Bien que certains progrès aient été accomplis jusqu'ici, il reste encore énormément de travail à faire dans les jours prochains, et des obstacles de taille se dressent devant la réalisation d'une paix irréversible, comme mon ami et collègue Martin Kobler l'a déjà souligné. S'ils ne sont pas immédiatement et efficacement éliminés, ces obstacles risquent d'annuler les progrès obtenus, et pourraient à terme fragiliser la paix et la sécurité.

Parmi ces problèmes figurent la lenteur de la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Nairobi, qui a fait suite à la conclusion du Dialogue de Kampala; la situation humanitaire, notamment l'état des droits de l'homme; l'impunité persistante et les souffrances permanentes des réfugiés et des déplacés; la restauration de l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo; l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité, et l'initiative des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) concernant la remise volontaire de leurs armes. En outre, la région connaît des tensions politiques et une anxiété générale liée à la politique de transition et aux calendriers électoraux dans plusieurs pays signataires au cours des deux prochaines années, ainsi qu'une méfiance généralisée.

J'appelle les parties, avec l'appui de la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à assurer rapidement le suivi des récentes visites techniques effectuées en Ouganda et au Rwanda par une délégation de la République démocratique du Congo, afin de lancer le processus de rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars remplissant les conditions requises et d'appliquer d'autres dispositions de la Déclaration de Nairobi. Il convient d'établir un calendrier et de suivre attentivement la mise en œuvre de ce processus. Je prends note des récents progrès faits par le Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo pour donner une forme définitive aux repères et indicateurs de progrès concernant les engagements nationaux. Cela devrait être suivi par des mesures concrètes afin de remédier aux causes profondes, comme il est stipulé dans le Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Mon bureau est actuellement en contact avec les responsables régionaux compétents des Nations Unies afin de dresser le bilan de la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Les constatations faites devraient fournir le point de départ nécessaire à de nouveaux contacts au sommet dans la région.

Les membres du Conseil se souviendront que, le 31 mai, je m'étais félicitée de l'annonce de leur reddition volontaire faite par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Mais le processus n'a pas encore suffisamment avancé pour être crédible, et Martin Kobler a de nouveau montré la fort inquiétante absence de progrès ces dernières semaines. Si l'on peut en dire quelque chose, c'est que le processus a mis en route dans la région et au-delà une inquiétante dynamique qu'il faut observer et traiter avec soin afin de préserver le consensus initialsur les groupes armés illégaux obtenu dans la région, et de continuer à prêter

attention aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la neutralisation des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo. Les positions prises ont clairement dit que toutes les forces négatives doivent être éliminées, et l'on espère que le proche minisommet donnera à cet égard un clair signal.

Concernant les calendriers électoraux dans la région, je prends note des mesures positives prises au Burundi, notamment celles qui concernent les améliorations apportées au cadre électoral et l'adoption par consensus du code électoral. Mais le Gouvernement doit faire davantage pour réprimer la violence armée qui procède de causes politiques. Il sera d'une importance critique de travailler de concert avec les pouvoirs établis, non seulement au Burundi mais dans tous les autres pays de la région où des élections sont prévues au cours des quelques prochaines années, afin de garantir un espace politique suffisant, notamment les libertés individuelles et collectives qui sont indispensables à la tenue d'élections libres et équitables.

Le Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération offre des solutions aux cycles de conflits qui ont couvé durant plusieurs décennies. Il ne serait pas réaliste d'attendre que des solutions surviennent du jour au lendemain. Nous devons donc nous placer dans une perspective à long terme si nous voulons garantir que les engagements pris dans ce plan historique pour la République démocratique du Congo et la région auront des résultats concrets. Nous devons continuer à entretenir le Cadre et travailler avec les dirigeants de la région aussi longtemps qu'il le faudra afin de recueillir les bénéfices nécessaires pour les peuples de la région, qui continuent à pâtir des conséquences du conflit. J'appelle le Conseil à apporter à mon successeur, M. Said Djinnit, tout l'appui dont il aura besoin pour remplir son mandat d'Envoyé spécial. Il dirigera une excellente équipe à Nairobi et bénéficiera comme moi de l'appui des dirigeants de l'ONU.

Pour terminer, je tiens à remercier la Chef de Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département de l'appui aux missions et mon conseiller spécial, Modibo Touré, et les fonctionnaires en poste à Nairobi, ainsi que Martin Kobler et son équipe de la MONUSCO, de leurs efforts inlassables afin de faciliter l'exécution de mon mandat. J'ai la ferme conviction qu'en travaillant de concert avec la région, et grâce à une approche commune et à la volonté politique, nous sommes animés d'un espoir garantissant que nous atteindrons le passage du poème de Seamus Heaney où « espoir et histoire riment ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Robinson de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Ministre de la défense de l'Angola et représentant du Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

M. Lourenço (Angola) (*parle en portugais; interprétation assurée par sa délégation*) : Nous sommes obligés de l'invitation qui nous est faite à participer à la présente séance sur la situation concernant la sécurité dans la région des Grands Lacs et à débattre de nos préoccupations communes sur les questions relatives à la paix, à la stabilité et au développement en Afrique.

Cette séance se tient dans un contexte international complexe qui exige une attention spéciale et une intervention sérieuse de la communauté internationale si l'on veut trouver une solution effective aux conflits qui posent de graves menaces à la paix et la sécurité international. Nous nous félicitons de ce que la recherche d'une solution aux conflits en Afrique soit un souci premier tant des Nations Unies que de diverses institutions et entités politiques vouées à la cause de la paix, de la solidarité et du bien commun et unies dans leurs efforts pour éradiquer de tels conflits.

Ces situations résultent de facteurs négatifs qui exigent notre attention et notre intervention si nous voulons y changer quelque chose et être en mesure d'édifier un monde meilleur et plus sûr pour tous. La République d'Angola continuera de contribuer activement aux efforts visant à instaurer et maintenir la stabilité dans le monde entier en assumant ses responsabilités internationales, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique et dans le cadre régional où elle opère, à savoir la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Si le processus de stabilisation s'est heurté à certains problèmes dans l'est de la République démocratique du Congo, nous croyons qu'une évolution positive est possible concernant l'instauration de la paix en République centrafricaine et au Soudan du Sud si la communauté internationale peut exercer une pression ferme et intervenir de manière appropriée et si toutes les parties prenantes abordent avec sérieux les négociations

politiques et respectent tous les accords conclus. Nous croyons qu'à l'aide d'un dialogue constructif et de mesures conjointes, nous pouvons prendre en compte les préoccupations et intérêts légitimes de toutes les parties en cause et trouver des solutions justes et durables. À cet égard, la République d'Angola réaffirme son soutien aux efforts en cours dans les pays susmentionnés pour y apporter la paix, la stabilité et la prospérité. Ils doivent recevoir une aide d'urgence, surtout technique et humanitaire, conçue pour faciliter une solution effective de leurs problèmes politiques et sociaux et soutenir leurs plan de développement durable.

Depuis que l'Angola a assumé, par rotation, la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, elle n'a épargné aucun effort pour trouver des solutions durables qui mettront fin au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et dégageront un consensus et une convergence en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Mais nous sommes inquiets de la lenteur des progrès quant à la reddition volontaire et au désarmement, à quoi ferait suite le rapatriement, des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda; le nombre de ceux qui ont suivi ce chemin est encore très inférieur à l'effectif supposé de 1 500 hommes armés et de leurs familles.

Sur l'initiative de S. E. le Président José Eduardo dos Santos, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Angola a eu l'honneur d'accueillir divers sommets des chefs d'État et de gouvernement pour discuter des problèmes liés à la paix dans le centre de notre continent en général et en République démocratique du Congo en particulier. La République d'Angola continuera de faire siennes et d'appuyer les initiatives et les actions de la communauté internationale qui visent à rétablir et maintenir la paix et la stabilité en Afrique et dans le monde en général, ainsi qu'à promouvoir plus de compréhension et de coopération entre les nations afin d'édifier un monde meilleur pour tous. Je suis certain que cette séance consacrée à la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs peut contribuer sensiblement à atteindre les nobles objectifs que sont la coexistence pacifique, l'harmonie, la compréhension, la solidarité et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

C'est un immense honneur que de présider une séance du Conseil de sécurité à un moment où nous avons une occasion unique d'apporter paix et stabilité dans la vie d'un si grand nombre. Je sais gré au Représentant spécial et à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des paroles qu'ils ont adressées au Conseil ce matin. Je tiens à rendre un hommage particulier à Mary Robinson qui a poursuivi avec détermination et dévouement le rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs. Nous avons beaucoup de chance qu'elle ait un excellent remplaçant en la personne de M. Said Djinnit. Je remercie également Martin Kobler du travail qu'il accomplit sans relâche pour mettre en œuvre le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et j'abonde dans son sens en ce qui concerne le massacre de Mutarule. La protection des civils est au cœur du travail de la MONUSCO et il est d'une importance vitale que les soldats de la paix des Nations Unies s'acquittent de cette responsabilité.

Nous avons tous souvent dit que se présentait en ce moment une rare occasion d'arrêter l'engrenage de la violence en République démocratique du Congo et dans la région. Mais il vaut la peine que nous nous remettions en mémoire les raisons qui en expliquent l'existence.

En février 2013, à Addis-Abeba, peu de gens imaginaient, au moment de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, que se produiraient les progrès que nous constatons aujourd'hui : progrès de la lutte contre les groupes armés, puisque plus de 4 000 personnes se sont déjà présentées dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration; progrès enregistrés par le Gouvernement congolais dans la mise en œuvre de ses engagements au titre de l'Accord-cadre, notamment au niveau du dialogue national destiné à engendrer une plus large participation; et progrès dans la prévention de la violence sexuelle liée au conflit, avec la mise en œuvre du plan d'action national congolais sous la direction du représentant personnel du Président. Ces progrès ont été menés par la région.

Je tiens sur ce point à être clair et à souligner l'importance que j'attache à ce que ce soit la région qui prenne la tête de ce travail, en même temps que la gratitude que je ressens face aux progrès obtenus grâce à l'engagement et l'énergie que déploie la région.

Aujourd'hui, en raison des progrès accomplis jusqu'à présent et de la possibilité qui s'est ouverte, nous pouvons imaginer une situation, dans deux ans, où tous les groupes armés, y compris les Forces démocratiques

de libération du Rwanda (FDLR), ne seront plus une menace et où nous verrons la fin de l'impunité; où nous verrons le cycle électoral mené à bien, conformément à une Constitution qui aura été adoptée par la République démocratique du Congo; et où le retrait de la MONUSCO sera devenue une proposition réaliste, puisque les forces de sécurité congolaises auront continué d'assumer une responsabilité croissante dans la sécurité du pays.

Mais pour saisir cette occasion avec toute la détermination et la vigueur qu'elle requiert, et pour progresser à la vitesse qu'elle requiert, ce que nous devons réaliser, d'ici à la fin de l'année, est clair : la mise en œuvre intégrale et rapide de ce qui a été décidé à l'occasion du dialogue de Kampala, en particulier concernant l'état d'avancement du rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars et le désarmement rapide et complet des FDLR. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/450), celles-ci continuent de constituer une menace importante. Nous avons chargé la MONUSCO de recourir unilatéralement à la force pour neutraliser tous les groupes armés. Nous devons être prêts à y recourir si le processus de désarmement ne se déroule pas rapidement ou de façon crédible, tout comme nous y avons recouru pour progresser contre les autres groupes armées qui représentent une menace équivalente pour la protection des civils. Il faut également que soient mis en œuvre, intégralement et rapidement, les engagements pris au niveau national, y compris les réformes plus générales nécessaires en République démocratique du Congo pour consolider les progrès déjà réalisés.

Nous aurons manqué cette occasion si, dans deux ans, nous ne pouvons constater de nouveaux progrès, bien réels et tangibles. En dépit des remarquables progrès accomplis, le rapport du Secrétaire général souligne clairement que dans bien des cas ces progrès sont trop lents et extrêmement fragiles.

Nous devons maintenir fermement le cap dans notre travail pour rétablir la paix. Trois principes doivent sous-tendre ce travail dans les deux prochaines années, de façon que l'occasion présente se transforme en réalité : premièrement, l'appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo alors qu'il s'attèle à un programme de réforme et met en œuvre ses engagements nationaux; deuxièmement, l'appui aux processus régionaux dans le cadre de leur coopération transfrontalière; et troisièmement, l'appui à la MONUSCO, alors qu'elle poursuit sa transformation et renforce l'efficacité avec laquelle elle s'acquitte de son mandat.

Le Gouvernement congolais, le reste de la région et la MONUSCO endossent une immense responsabilité en vue de ces progrès – tout comme, du reste, tous les membres du Conseil. Par les déclarations qui vont être faites au cours du présent débat, j'espère qu'ils sauront qu'ils peuvent compter sur le plein appui du Conseil de sécurité. À l'occasion du prochain bilan que fera le Conseil des progrès accomplis, j'espère que ce sera pour constater à quel point ces progrès ont été rapides et complets.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux autres membres du Conseil de sécurité

M. Lamek (France) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence parmi nous aujourd'hui, qui témoigne de votre engagement en faveur de la région des Grands Lacs et, tout particulièrement, de la République démocratique du Congo. Je remercie également l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, et le Représentant spécial du Secrétaire général, Martin Kobler. Je remercie également les Ministres qui nous font aujourd'hui l'honneur de participer à la présente séance.

Le chemin parcouru en un peu plus de 18 mois en République démocratique du Congo est remarquable. En novembre 2012, Goma, la principale ville de l'est du pays, tombait aux mains d'un groupe rebelle en moins de 24 heures et la quasi-totalité des Kivus était contrôlée par divers groupes armés, rivalisant de barbarie et de violence contre les populations civiles. Aujourd'hui, le Mouvement du 23 mars (M23) est défait militairement et un grand nombre de groupes armés ont rendu les armes. L'État congolais, grâce à l'engagement de ses forces armées, soutenues par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), regagne petit à petit le contrôle d'une partie de son territoire qui lui a trop longtemps échappé, et les personnes déplacées commencent timidement à regagner leurs villages. Mais les défis sont encore immenses et nous devons, ensemble, à la fois poursuivre les avancées mais aussi les rendre irréversibles. L'engagement de la communauté internationale, témoigné notamment par le Conseil et par le déploiement de la plus grosse opération

de maintien de la paix des Nations Unies, doit permettre de mettre fin à l'engrenage de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, en appui de l'État congolais, dont l'action est évidemment cruciale.

Les défis à relever sont à la fois de court et de moyen/long terme. À court terme, il faut, comme l'ont dit les Envoyée et Représentant spéciaux du Secrétaire général, continuer la lutte contre les groupes armés, conformément à la résolution 2098 (2013), renouvelée par la résolution 2147 (2014).

Le M23 a été battu militairement sur le territoire congolais mais il n'a pas disparu. La démobilisation de ses combattants est incomplète et la perspective de sa réorganisation militaire reste une menace importante. Il faut impérativement veiller à ce que les parties signataires mettent en œuvre les dispositions des déclarations de Nairobi sur ce point. Nous appelons, d'un côté, la République démocratique du Congo à redoubler d'efforts dans l'opérationnalisation du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et, de l'autre, l'Ouganda et le Rwanda à coopérer de manière à ce qu'un terme définitif soit mis aux activités de ce groupe.

L'offensive majeure engagée contre les Forces démocratiques alliées (ADF) par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), soutenues par la MONUSCO, a porté un coup dur à ce groupe. Elle a entraîné de lourdes pertes chez les FARDC et nous les saluons ici pour leur courage dans ces combats difficiles. Nous n'oublions pas non plus les actions engagées contre divers groupes Maï-Maï, tels que la Maï-Maï Cheka ou l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), qui sèment aussi la terreur parmi les populations locales.

S'agissant, enfin, des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le mandat du Conseil de sécurité, depuis de nombreuses années, est très clair. La résolution 2147 (2014) exige une démobilisation immédiate et permanente des FDLR. Nous avons pris note de la décision de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de prolonger le processus de six mois supplémentaires, avec une clause de rendez-vous au bout de trois mois. Ce délai, pour un processus dans lequel les FDLR n'ont en réalité donné aucun signe tangible d'engagement sincère, ne nous paraît toutefois pas cohérent avec les tensions et les exactions dont les FDLR sont responsables depuis plus de 20 ans. Seul un désarmement rapide de ce groupe armé, comme pour les autres groupes, permettra d'apaiser ces tensions et de ramener la confiance à l'est de la RDC et dans la région. La pression doit rester maximale sur la direction des FDLR pour qu'elle s'engage de bonne foi. L'option militaire doit donc rester sur la table.

À moyen et long-terme, seule la mise en œuvre des réformes structurelles énoncées dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba permettra de garantir une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo. Réforme du secteur de la sécurité, dans la police mais aussi dans l'armée, bonne gouvernance, décentralisation, secteur judiciaire et administration territoriale... ce ne sont pas des slogans que la communauté internationale aime à scander, ce sont les conditions d'une solution de long terme et du développement du pays. Il n'y a pas de sortie de crise possible sans renforcement effectif de la capacité de la République démocratique du Congo d'assurer la protection de ses populations sur l'ensemble de son territoire, et sans lutte contre les trafics et la corruption.

La bonne tenue du processus électoral est également un aspect essentiel à la paix et à la stabilité. Ce processus doit se dérouler dans le respect des règles constitutionnelles et dans l'esprit de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, dont la République démocratique du Congo est signataire. En particulier, une feuille de route crédible et légitime doit être élaborée au plus vite, comportant un calendrier et un budget précis pour ces élections.

La République démocratique du Congo a un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de l'ensemble de ces réformes. La MONUSCO est là pour l'appuyer et l'accompagner, sans se substituer à elle. Nous réaffirmons tout notre soutien à Martin Kobler et à son action. Nous rendons particulièrement hommage à ses efforts, avec le commandant de la Force, pour que soit mis en œuvre le mandat de protection des civils de la MONUSCO. La réaction de M. Kobler après l'incident de Mutarule a été la bonne. Il a tout notre soutien dans son dialogue avec les pays qui fournissent des contingents pour la mise en œuvre du mandat que nous lui avons confié.

En tout cas, il nous appartient à tous, ici au Conseil et dans la région, voisins, bailleurs de fonds ou fournisseurs de contingents de donner à M. Kobler les moyens de mettre en oeuvre sa vaste mission. L'engagement de l'ONU doit être durable et déterminé,

à la hauteur des espoirs soulevés par les succès de ces derniers mois.

Enfin pour terminer, je veux rendre hommage moi aussi à Mary Robinson pour son engagement et ses efforts inlassables depuis 18 mois pour construire la confiance entre les leaders de la région et faire vivre cet accord-cadre d'Addis-Abeba qui, nous en sommes convaincus, reste la référence pour un règlement durable de la crise dans la région des Grands Lacs. Nous souhaitons tout le succès dans la poursuite de cette entreprise à son successeur, M. Said Djinnit.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur, de présider le débat d'aujourd'hui. Votre présence illustre clairement l'attachement de votre gouvernement à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, Mme Robinson, et le Ministre Lourenço de leurs exposés et saluer le rôle crucial que joue l'Angola en tant que Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je veux également saluer la présence dans la salle du commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le général Dos Santos Cruz.

La participation des ministres de la République démocratique du Congo et d'autres pays de la région souligne à quel point il importe de relancer la dynamique et de redoubler de volonté politique pour briser définitivement le cycle de la violence en République démocratique du Congo.

Le bilan effrayant du conflit nous rappelle de manière impitoyable les enjeux : plus de 5 millions de vies perdus, des millions de déplacés, des atteintes épouvantables aux droits de l'homme commises en toute impunité contre hommes, femmes et enfants.

Nous observons quelques signes prometteurs : la défaite du Mouvement du 23 mars (M23); l'affaiblissement des Forces démocratiques alliées; et les efforts importants déployés par la République démocratique du Congo avec l'adoption de la loi d'amnistie, la réforme en cours de la police et les mesures pour réinstaurer l'autorité de l'État dans des zones autrefois contrôlées par des groupes armés.

Mais nous ne savons que trop bien que ces avancées sont fragiles et réversibles, comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, nous l'a rappelé ce matin. Une myriade de groupes armés continue d'opérer dans l'est de la République démocratique du Congo. Les civils continuent d'être victimes d'actes de violence terrifiants, comme en témoignent le récent massacre de Mutarule et l'instabilité dans le Katanga; et le rythme des réformes est beaucoup trop lent.

Je voudrais m'appesantir sur trois domaines où il est crucial que des progrès interviennent de toute urgence si l'on veut atteindre notre objectif jusqu'à présent inaccessible de paix, de stabilité et de développement en République démocratique du Congo. Nous devons saisir l'occasion actuelle dans la perspective du prochain cycle électoral.

Premièrement, en ce qui concerne les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), personne ne sous-estime l'impact déstabilisateur qu'elles ont eu dans l'est de la République démocratique du Congo et dans toute la région. Le Conseil a clairement signalé qu'il était impératif de mettre fin à cette menace une fois pour toutes. Nous nous félicitons des premières mesures prises en faveur du désarmement des FDLR, mais la reddition de près de 200 combattants de la FDLR, bien que positive, est loin de satisfaire notre objectif global.

L'accord intervenu en juillet à la réunion ministérielle de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui donne six mois aux FDLR pour se rendre volontairement et déposer les armes, peut potentiellement constituer une solution au problème des FDLR et éviter de nouvelles effusions de sang. Voilà qui sera bienvenu étant donné à quel point les combattants de la FDLR sont solidement ancrés dans leurs communautés locales.

Pour que cette initiative soit efficace, il est indispensable de ne permettre aucune ambiguïté ni aucune condition préalable concernant le désarmement. Or les signes actuels de non-coopération sont inquiétants. Nous devons suivre et mesurer attentivement les résultats obtenus, notamment dans le cadre de l'examen après trois mois de mise en œuvre en octobre, et être parfaitement clairs sur notre définition de sa réussite, à savoir un désarmement véritable et complet, et non des manœuvres tactiques des FDLR pour se regrouper. Les critères énoncés par le Représentant spécial du Secrétaire général nous paraissent les bons et devraient être appliqués. Nous devons continuer de maintenir la pression et conserver une option militaire crédible,

comme nous en avons donné le mandat dans la résolution 2147 (2014).

Ce processus peut changer les choses; d'autres groupes armés le suivent de près. Mais les risques d'échec, et le précédent déstabilisateur que cela créerait, sont eux aussi bien réels.

Deuxièmement, pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, nous avons pu constater l'impact de l'action militaire concertée des forces armées congolaises et de la Brigade d'intervention pour défaire le M23, et la reddition de près de 4 000 membres de groupes armés qui s'en est suivie. Au total, 250 000 personnes ont pu retourner chez elle dans le Nord-Kivu et 500 000 dans le Sud-Kivu.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par la République démocratique du Congo pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Nairobi, y compris celles relatives à une amnistie. Il est primordial que les éléments du M23 soient rapatriés vers l'Ouganda et le Rwanda et que de nouveaux progrès soient faits pour rendre opérationnel le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Un DDR efficace permettrait non seulement de prévenir l'apparition d'un autre mouvement de rébellion similaire au M23, mais serait aussi une incitation importante pour que d'autres éléments armés renoncent à leur mode de vie prédateur.

Enfin, je voudrais aborder la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. L'Accord-cadre comprend des engagements clairs de la part de toutes les parties concernées d'intégrer, pour la première fois, les efforts politiques, les efforts de sécurité et ceux de développement, une combinaison fondamentale pour s'attaquer aux causes profondes de la violence. Après 18 mois de mise en œuvre, certains progrès sont à noter, mais les réformes clefs se font toujours attendre, en particulier pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité de la République démocratique du Congo et de la création d'une force de réaction rapide, composante essentielle de la stratégie de sortie de la MONUSCO.

L'Accord-cadre requiert une volonté politique, alliée à des ressources humaines et financières, pour réussir. La MONUSCO et sa brigade d'intervention ont fait office de court-circuit, créant l'espace politique requis pour entreprendre les réformes qui s'imposent. La décision historique du Conseil de créer la Brigade a été la bonne, mais il faut saisir les chances ainsi offertes. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, d'avoir réaffirmé aujourd'hui la détermination des dirigeants de la MONUSCO à faire en sorte que toute la Mission adopte une approche musclée de la protection des civils en République démocratique du Congo, ce qui est, comme nous le savons tous, au cœur du mandat de la Mission.

La véritable épreuve de vérité pour l'Accord-cadre sera les améliorations qu'il apporte dans la vie des civils, comme la prestation de services sociaux de base par le Gouvernement, la réforme des institutions de l'État, le renforcement de l'état de droit et l'application effective du principe de responsabilité.

Je terminerai en rendant hommage à l'Envoyée spéciale, Mary Robinson, qui s'apprête à quitter ses fonctions, pour ses efforts afin d'obtenir un « cadre de l'espoir » et pour son travail important afin de garantir la participation des femmes dans tous les aspects du processus de consolidation de la paix. Ces efforts doivent se poursuivre. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec Said Djinnit. Ses contacts avec les leaders régionaux, la société civile et d'autres prenantes seront déterminants pour faire en sorte que le cadre de l'espoir tienne réellement ses promesses.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ministre britannique Simmonds d'avoir convoqué cet événement important. Je veux aussi remercier le Ministre angolais de la défense, M. Gonçalves Lourenço; le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Tshibanda N'tungamulongo; la Ministre sud-africaine de la défense, Mme Mapisa-Nqakula; et le Secrétaire d'État ougandais, M. Okello, d'avoir pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui pour cette séance de première importance. Mes remerciements vont également à M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général, à Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général, et au général Dos Santos Cruz, commandant de la Force, pour les efforts herculéens qu'ils déploient afin de faire en sorte que les populations de la région des Grands Lacs puissent un jour vivre enfin à l'abri de la peur et du besoin.

Il y a un an et demi, les dirigeants de la région se sont réunis pour donner naissance à un accord ambitieux afin de briser le terrible et éternel cycle de la violence en République démocratique du Congo. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour

la République démocratique du Congo et la région qu'ils signèrent alors reposait sur l'idée qu'au-delà de la région c'est la communauté internationale tout entière qui a intérêt à instaurer une paix durable et viable en République démocratique du Congo, idée reflétée dans l'appui important et sans précédent que l'Accord a reçu de l'Union africaine, de l'ONU, de la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Depuis, des progrès considérables ont été réalisés en direction de cet objectif collectif. Avec le ferme appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'armée de la République démocratique du Congo a vaincu le Mouvement du 23 mars (M23), dont les membres sont actuellement en train d'être démobilisés, ainsi que plusieurs autres groupes armés. La Brigade d'intervention de la MONUSCO a montré que, quand ils sont dotés d'un mandat musclé, les Casques bleus peuvent protéger efficacement les civils contre les atrocités. Ils font montre de courage et de professionnalisme, et mettent leur vie en danger pour les populations d'un pays qui n'est pas le leur.

Nous nous félicitons de la volonté de la MONUSCO d'enquêter chaque fois que des civils sont massacrés alors même que des soldats de la paix se trouvent à proximité, et saluons l'appel lancé aujourd'hui par le Représentant spécial, M. Kobler, à changer de mentalité pour passer de la protection passive à la protection active.

Toutefois, des obstacles importants continuent d'entraver la paix dans la région des Grands Lacs, compromettant les progrès chèrement acquis grâce à nos efforts collectifs. La plus grande menace provient des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), dont les membres continuent de commettre des violations graves des droits de l'homme et de semer la peur à travers la République démocratique du Congo. Par exemple, selon le rapport du Secrétaire général, en avril, les FDLR auraient enlevé au moins 60 civils dans le territoire de Walikale (S/2014/450, par. 69). Leur crime était de refuser d'effectuer du travail forcé. Les FDLR ont également continué de recruter de force des enfants.

À leur tour, ces atteintes alimentent encore davantage la violence intercommunautaire, faisant fuir les populations et suscitant la peur, et créent un climat dans lequel de nouveaux groupes armés risquent d'apparaître. Plus longtemps les militants des FDLR restent libres de circuler, et plus tout ce qui a été réalisé jusqu'ici est en péril.

Les chefs des FDLR doivent répondre de leurs crimes, à commencer par Sylvestre Mudakumura, qui a été inculpé par la Cour pénale internationale de neuf chefs d'accusation pour crimes de guerre, dont assassinat, mutilation, torture et viol. Il doit être immédiatement livré à la justice.

Nous avons entendu aujourd'hui un exposé alarmant du Représentant spécial du Secrétaire général. Les FDLR ont interprété l'annonce récente du délai de six mois comme un appel à bloquer le processus. Comme l'a dit le Représentant spécial, M. Kobler, ne pas avancer signifie reculer. Or, nous ne pouvons pas faire marche arrière. Les fauteurs de trouble vont ressurgir. Déjà, nous entendons dire que les FDLR annulent des réunions et ignorent les délégations internationales. Tout processus de démobilisation doit fixer des échéances précises.

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis le génocide au Rwanda, les FDLR ont promis à maintes reprises de désarmer. Seuls les résultats comptent, et nous avons constaté que la pression militaire était nécessaire pour obtenir des résultats. Nous l'avons vu avec le M23, nous l'avons vu avec les Forces démocratiques alliées, et nous devrons également y recourir contre tous les récalcitrants des FDLR.

Le délai de six mois ne saurait être assimilé à une période de grâce pendant laquelle la pression militaire sur les FDLR serait levée. Compte tenu de toutes les atrocités qu'ont commises les FLDR en même temps qu'elles prétendaient procéder à leur démobilisation, cela mettrait en danger encore plus de civils innocents et saperait les efforts d'ensemble visant à instaurer la paix et la stabilité. Par conséquent, alors même que le processus de démobilisation est en cours, la République démocratique du Congo et la MONUSCO doivent continuer d'exercer une pression militaire forte et persistante sur les FDLR, en particulier sur les éléments de celles-ci qui ont refusé de s'engager dans un processus de démobilisation.

Les membres du M23 qui se trouvent toujours au Rwanda et en Ouganda constituent un autre obstacle. Les membres auxquels il peut être accordé une amnistie doivent être rapatriés rapidement, et les autres doivent répondre de leurs crimes. Nous demandons au Gouvernement de la République démocratique du Congo, en coopération avec l'Ouganda et le Rwanda, d'achever la mise en œuvre de ce processus.

Au-delà de l'objectif urgent de mettre fin à la violence en République démocratique du Congo, les

pays de la région peuvent également promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité en continuant de consolider la démocratie et la bonne gouvernance. Au cours des trois prochaines années, la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda tiendront des élections. Même si nous savons tous que les élections à elles seules ne font pas la démocratie, des mesures concrètes peuvent être prises aujourd'hui afin de contribuer à jeter les bases de processus libres, justes et participatifs, conformément aux normes internationales. À cette fin, il est extrêmement important que les calendriers électoraux soient fixés dans les meilleurs délais et que les partis d'opposition aient la garantie de participer sur un pied d'égalité.

Il est également crucial que les pays de la région continuent de consolider ce que le Président Obama a appelé les ingrédients du progrès, à savoir l'état de droit, un gouvernement ouvert, des institutions responsables et transparentes, des sociétés civiles fortes et le respect des droits de l'homme universels de toute personne. Comme il l'a exposé à près de 50 chefs d'État africains cette semaine à Washington lors de la tenue du sommet États-Unis-Afrique, ces ingrédients favorisent non seulement des sociétés libres, mais également des économies dynamiques.

Il y a un an et demi, les engagements contenus dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération n'étaient rien d'autre que des promesses, des mots sur du papier, des aspirations. Le fait qu'aujourd'hui tant de progrès aient été accomplis vers leur concrétisation est dû à un leadership et à une coopération sans précédent au niveau régional, à des activités vigoureuses de maintien de la paix, et à une démarche sur deux fronts qui associe la démobilisation à une pression militaire importante. Cette formule a donné des résultats jusqu'à présent, et si on l'applique aux FDLR ainsi qu'au reste des autres groupes armés, l'issue de l'un des conflits les plus longs et les plus meurtriers est à portée de main. Nous ne devons pas nous arrêter en chemin.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés le Représentant spécial, M. Kobler, l'Envoyée spéciale, Mme Robinson, ainsi que le Ministre angolais de la défense, M. Gonçalves Lourenço. Nous nous félicitons de la présence à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, de la Ministre de la défense et des anciens combattants de l'Afrique du Sud et du Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda.

Depuis le début de l'année, la situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo connaît une amélioration constante. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a été progressivement mis en place. La communauté internationale, notamment l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a fait de grands efforts dans ce sens, que la Chine apprécie grandement.

La région des Grands Lacs se trouve au centre du continent africain. Pour des raisons historiques et ethniques, les pays de la région ont de fréquentes interactions. Leurs destins sont inextricablement liés. Maintenant, la région a la possibilité de mettre fin à ces troubles prolongés. La communauté internationale doit coordonner ses efforts sur trois fronts pour parvenir à instaurer la paix, la stabilité et le développement de manière durable dans la région.

Premièrement, s'agissant de la sécurité commune, la communauté internationale doit promouvoir la notion de sécurité commune, d'inclusion, de coopération et de développement durable, et respecter et garantir la sécurité de chaque pays. Dans la région des Grands Lacs, la communauté internationale doit encourager les pays concernés à résoudre leurs différends et conflits par la discussion et les consultations, à renforcer la confiance mutuelle, à surmonter les divergences et à promouvoir la sécurité grâce au dialogue.

Deuxièmement, pour ce qui est du développement commun, la région des Grands Lacs est dotée de riches ressources et d'un énorme potentiel de développement. La communauté internationale doit aider concrètement les pays de la région à se développer et à s'attaquer aux causes profondes des conflits, comme la pauvreté. Tout en poursuivant leur propre développement, les pays de la région doivent aussi s'efforcer activement de réaliser leur développement au profit de tous, afin que les fruits du développement bénéficient davantage à la population de chaque pays.

Troisièmement, s'agissant de la coopération dite « gagnant-gagnant », le fait de travailler ensemble rendra les pays plus forts, alors que l'isolement les rendra plus faibles. Les pays doivent respecter la politique élémentaire de cette coopération où tout le monde gagne dans la gestion de leurs affaires internationales. Nous espérons que les membres appartenant à la région appliqueront ce nouveau concept « gagnant-gagnant »

dans les initiatives bilatérales, multilatérales et communes, ainsi que par le biais des plateformes de coopération régionale, telles que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et défendront conjointement la paix, la sécurité et le développement de la région.

La Chine attache une grande importance à ses relations avec l'Afrique. Nous sommes résolument pour que l'Afrique apporte des solutions africaines aux problèmes africains, tandis que nous mettons en œuvre de manière approfondie l'initiative de partenariat pour la paix et la sécurité fondé sur la coopération entre la Chine et l'Afrique, et intensifions encore davantage notre appui à la création d'un mécanisme de sécurité collective en Afrique. En attendant, nous poursuivrons notre coopération avec le reste de la communauté internationale en vue de promouvoir conjointement la paix, la stabilité, la prospérité et le développement en Afrique.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la très chaleureuse bienvenue au Ministre Simmonds et le féliciter, ainsi que sa délégation, pour l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également saluer la présence parmi nous des autres ministres, représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général. Je remercie S. E. M. Gonçalves Lourenço, Ministre angolais de la défense, M. Martin Kobler et Mme Mary Robinson, respectivement Représentant spécial et Envoyée spéciale du Secrétaire général, de leurs déclarations.

Le Tchad salue le consensus des leaders politiques congolais ayant facilité la traduction dans les faits de certains engagements pris par le Gouvernement devant la communauté internationale, à savoir l'instauration du Dialogue national ouvert à tous, la formation et la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante, la publication du calendrier partiel des élections, l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération relatif au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Nous félicitons également le Gouvernement pour les efforts déployés dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation souhaitée par les Nations Unies. L'administration est désormais déployée dans toutes les provinces de l'est du pays, longtemps sous occupation de groupes armés. La présence de l'administration dans les provinces orientales constitue non seulement une preuve tangible de la restauration effective de l'autorité de l'État dans cette partie de la République démocratique du Congo, mais elle induit également une dynamique de paix et de confiance avec des résultats positifs, notamment le retour volontaire et progressif des réfugiés et des personnes déplacées, conformément au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés. C'est aussi un gage pour la protection des civils, la lutte contre les violences sexuelles, le développement des infrastructures, le renforcement des activités agricoles et l'électrification rurale pour promouvoir la micro-industrie, la microfinance, la formation professionnelle et le projet d'intégration régionale.

Nous déplorons en revanche la lenteur constatée dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, même si des avancées notables sont enregistrées en matière de formation et d'équipement de la police. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité en vue d'instaurer une paix durable et la sécurité en République démocratique du Congo.

Nous saluons la coopération entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Gouvernement, ayant permis d'anéantir et d'affaiblir plusieurs groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées ainsi que l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par l'activisme de certains éléments armés qui continuent d'entretenir un climat d'insécurité dans l'est du pays et au Katanga. Les menaces contre les quartiers généraux des équipes de pays et de la MONUSCO au Nord-Kivu en sont la parfaite illustration.

Le Tchad salue l'initiative du Gouvernement congolais d'instaurer une justice digne en République démocratique du Congo afin de lutter efficacement contre l'impunité. Dans cet élan, trois projets visant la création des chambres spécialisées mixtes pour statuer sur les affaires liées au crime de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre sont à l'examen à l'Assemblée nationale. De même, des dizaines de greffiers de justice et secrétaires des parquets sont déployés dans les tribunaux de paix et les tribunaux militaires.

Le Tchad se félicite des progrès réalisés par la MONUSCO dans l'exécution de son mandat, ainsi qu'en ce qui concerne sa propre reconfiguration et le transfert de ses tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Nous saluons la contribution de la MONUSCO à la libération de 21 enfants, dont quatre filles, des rangs de groupes armés et à leur réinsertion dans leur famille respective. Le Tchad exhorte l'ONU, l'Union africaine, les pays de la région des Grands Lacs et d'autres partenaires de la République démocratique du Congo à appuyer le Gouvernement congolais en vue de l'achèvement du processus de normalisation et de consolidation de la paix dans ce pays.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage mérité à Mme Mary Robinson pour l'excellent travail accompli au cours de sa mission et souhaiter plein succès à son successeur M. Said Djinnit.

M. Naber (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et ma délégation félicite une fois encore la délégation britannique de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais commencer par remercier de leurs pénétrants exposés S. E. le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, l'Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mme Mary Robinson, et S. E. le Ministre angolais de la défense et représentant du Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. João Lourenço.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général (S/2014/450) qui porte sur les principaux faits nouveaux survenus et sur les réalisations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ma délégation voudrait saluer les nombreuses réalisations de la MONUSCO en termes de stabilisation en République démocratique du Congo, outre l'amélioration de la situation au plan de la sécurité par rapport à l'année dernière, en particulier le démantèlement du Mouvement du 23 mars et la réduction des activités des Forces démocratiques alliées (ADF).

Mais nous voudrions dans le même temps nous dire préocupés par la poursuite de la menace que les groupes armés continuent de représenter pour les civils, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo et par le fait que les ADF continuent dans le Nord-Kivu de s'en prendre au personnel et aux installations des Nations Unies, ce qui s'ajoute à la menace que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) continuent de faire peser et à la précarité de la situation au plan de la sécurité dans le sud et le centre du Katanga.

À cet égard, nous nous félicitons de l'efficace reconfiguration de la MONUSCO, qui a contribué à contenir les risques courus par les civils grâce à la coordination avec les agences humanitaires et au renforcement de la prévention et de l'alerte rapide, outre l'amélioration de la situation générale des Forces armées de la République démocratique du Congo.

Il n'empêche que nous invitons la Mission à déployer davantage de ressources civiles et logistiques, en particulier dans le nord du Katanga, pour appuyer les efforts de réconciliation et à poursuivre ses efforts visant à accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégrétion de toutes les factions, notamment les FDLR.

Eu égard à l'existence de certaines informations faisant état de l'implication de plusieurs responsables gouvernementaux, avec les FDLR, dans des actes de violence et des violations à grande échelle, nous demandons à la MONUSCO d'enquêter sur ces allégations et nous l'invitons à continuer de s'efforcer d'accroître la protection des civils et de faciliter le dialogue, tout en mettant l'accent sur la prévention, en renforcant la coordination civile et militaire, en relancant le processus de lutte contre l'impunité et en traduisant en justice les auteurs de violations des droits de l'homme.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région continue de jouer un rôle clef dans l'appui au processus de paix et de stabilisation en République démocratique du Congo en particulier, et dans la région en général. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par Mme Mary Robinson afin de renforcer la confiance et de promouvoir la coopération entre les États de la région ainsi que de renforcer la paix. Dans ce contexte, ma délégation appelle à renforcer l'efficacité de la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et à la stabilisation révisée.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, et à remercier la présidence britannique d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui. Nous saluons en particulier la présence du Ministre adjoint des affaires étrangères et

du Commonwealth, Mark Simmonds. Nous remercions également de leurs exposés le Représentant spécial, Martin Kobler, l'Envoyée spéciale, Mary Robinson, et M. Gonçalves Lourenço, Ministre de la défense de l'Angola, pays qui assum la présidence en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous saluons par ailleurs la présence de plusieurs ministres africains, qui témoigne de l'importance de la coopération régionale.

La République démocratique du Congo, qui est parvenue à s'extraire d'un cycle récurrent des conflits et de la violence, a accompli des progrès importants en relativement peu de temps. Même s'il reste un certain nombre de problèmes redoutables à affronter, nous sommes certains que les mesures prises par la République démocratique du Congo et les efforts des acteurs régionaux et internationaux ouvrent la voie à des avancées futures. Pour veiller à ce que cette dynamique se poursuive, il est essentiel d'éliminer les menaces que posent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Même après la défaite du Mouvement du 23 mars, les menaces croissantes que posent d'autres groupes armés, en particulier les Forces démocratiques alliées et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), continuent de faire obstacle à la paix en République démocratique du Congo et à la stabilité dans toute la région des Grands Lacs.

À la lumière de ces données, nous appuyons les opérations militaires en cours menées avec succès par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo. La reddition récente de combattants des FDLR est un événement bienvenu qui devrait aboutir au désarmement complet de l'ensemble des membres des FDLR, y compris leurs dirigeants. Nous partageons également l'avis du Secrétaire général, à savoir que l'option militaire doit rester ouverte si le processus volontaire n'aboutit pas dans les délais prévus.

Néanmoins, aucune opération militaire ne sera durable si elle ne s'accompagne pas d'efforts politiques concertés. Il est vital d'améliorer la gouvernance et de rétablir l'autorité de l'État dans les zones reprises aux groupes armés. Alors que la République démocratique du Congo se prépare à organiser les élections prévues en 2015 et 2016, nous appuyons les efforts déployés par les autorités congolaises pour diriger un processus électoral ouvert et transparent, et nous espérons que les bons offices de la MONUSCO joueront un rôle important à cet égard.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est la voie qui mènera la région vers un avenir meilleur, et il nous donne espoir en une paix et une stabilité durables. Alors que nous entrons dans la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord-cadre, il est essentiel d'accélérer le dialogue et de renforcer la confiance entre États voisins afin d'en finir avec les cycles de conflit dans la région. À cet égard, il convient de noter que le dialogue régional, conduit par la présidence angolaise de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, offre une possibilité sans pareille de régler les conflits régionaux au moyen des instruments fournis par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Enfin, nous tenons à remercier l'Envoyée spéciale, Mary Robinson, de son dynamisme et de son dévouement à la cause de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles entreprises. Nous nous félicitons également de la nomination de M. Said Djinnit en tant que nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, et nous comptons sur sa contribution à la paix et à la stabilité à long terme dans la région.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Martin Kobler, l'Envoyée spéciale, Mary Robinson, le Ministre angolais de la défense, João Manuel Gonçalves Lourenço, et le commandant de la Force, le général Dos Santos Cruz, des efforts dévoués qu'ils déploient pour promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région.

Les exposés que nous avons entendus ce matin sont encourageants. Les événements récents en République démocratique du Congo offrent des possibilités et la perspective d'un avenir différent, qu'il s'agisse du renforcement de la croissance économique, de la reprise des marchés ou des progrès dans la lutte contre les groupes armés, notamment la défaite du Mouvement du 23 mars (M23) et les opérations contre les Forces démocratiques alliées (ADF). Il est capital que la République démocratique du Congo, en collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux, poursuive ses efforts pour affronter les multiples problèmes avec détermination, et il faut également maintenir l'élan de la mise en œuvre de

l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il est crucial de maintenir une coopération étroite entre les pays de la région des Grands Lacs et de renforcer le sentiment d'appropriation nationale et régionale afin de poursuivre la marche en avant.

Nous saluons les efforts entrepris par les organisations régionales, en particulier la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine. Ces efforts restent essentiels, car le pays entre dans un cycle électoral qui conduira aux élections générales de 2016. Il est essentiel de veiller à ce que les processus électoraux soient pacifiques, transparents et ouverts à tous et qu'ils se déroulent selon un calendrier clair et dans le respect des dispositions pertinentes de la Constitution. Nous reconnaissons l'importance que revêtent les bons offices de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans le cadre des préparatifs de ces élections.

Tout en nous félicitant des signes encourageants de progrès en République démocratique du Congo, nous devons garder à l'esprit les problèmes considérables auxquels le pays reste confronté. Les activités de quelque 40 groupes armés continuent d'avoir une incidence sur les conditions de sécurité, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, et cette situation a pour les populations locales de graves conséquences, notamment des déplacements massifs. Si le nombre de personnes déplacées a diminué, nous restons préoccupés par la crise humanitaire imputable à l'homme qui sévit dans le Katanga, où le nombre de déplacés augmente à un rythme alarmant. Nous devons veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne jusqu'aux populations qui en ont besoin dans cette partie de la République démocratique du Congo et à ce que ces populations soient protégées.

Nous saluons les efforts qui ont mené à la défaite du M23 et les importantes actions entreprises conjointement par la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) au cours des derniers mois, notamment contre les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda. Ces avancées, qui ont eu un coût humain pour les FARDC, offrent une occasion d'élargir et de renforcer l'autorité de l'État dans les zones débarrassées des groupes armés.

Comme l'ont souligné d'autres orateurs, le désarmement inconditionnel et volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) reste essentiel. Il doit être crédible et assorti de délais, s'effectuer aussi rapidement que possible, avec la participation des dirigeants des FDLR, et tous les territoires libérés doivent être officiellement restitués. Nous soulignons l'importance d'une participation continue des pays de la région des Grands Lacs et de la SADC à ces processus. Comme l'ont souligné le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres orateurs, si le processus de désarmement volontaire des FARDC échoue, l'option militaire reste ouverte.

Ma délégation souligne qu'il importe d'accélérer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, aussi bien que la réforme du secteur de la sécurité. Le Comité technique pour la réforme de l'armée, qui a été créé en avril dernier, doit élaborer un programme de travail et l'appliquer dans les meilleurs délais. Des réformes plus vastes visant à renforcer la gestion des finances publiques, à consolider les structures étatiques, à assurer une présence dans tout le pays, à garantir le respect de l'état de droit, la justice et l'application du principe de responsabilité sont nécessaires afin d'enraciner un progrès fragile. Ma délégation prend note de la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/450) eu égard à la lenteur de la mise en œuvre des 100 recommandations prioritaires.

La stabilité à long terme repose inévitablement sur l'élimination des causes profondes du conflit. La propriété et la gestion des terres et des ressources naturelles sont souvent au cœur du conflit. La transparence et la responsabilisation des activités d'extraction et de gestion des ressources naturelles doivent être garanties. La lutte contre l'abattage illégal des arbres, l'extraction illégale de ressources naturelles, le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire, et les mesures visant à perturber le commerce illégal de ces ressources à ses étapes successives doivent être mises en œuvre avec détermination. Nous saluons les mesures prises par la République démocratique du Congo pour améliorer la transparence des chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles, et nous remercions la MONUSCO de l'aide fournie à cette fin. Nous nous félicitons par ailleurs que la République démocratique du Congo soit désormais membre à part entière de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Pour préserver la paix et la sécurité, il est nécessaire d'aborder les questions de justice et d'établissement des responsabilités. La population de la République démocratique du Congo a énormément souffert et continue de souffrir de violations constantes des droits de l'homme, tels qu'enlèvements, massacres, expulsions, recrutements d'enfants, violences sexuelles et viols. La détermination de la MONUSCO de renforcer la protection des civils en adoptant un dispositif plus mobile, plus souple et plus énergique et en se redéployant vers l'est a d'ores et déjà produit des résultats et reste au coeur d'une protection des civils efficace. Nous nous félicitons du renforcement d'une présence au niveau de la Mission à Goma et sommes convaincus qu'elle aura un effet dissuasif sur ceux qui auraient des velléités de commettre des violations des droits de l'homme et des exactions. Inversement, nous soulignons que mettre un terme à l'impunité et garantir les mécanismes de responsabilité constituent un autre élément de dissuasion.

Nous nous félicitons de la nomination récente par le Président Kabila Kabange d'une Conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, et nous espérons qu'elle disposera d'un mandat suffisamment énergique pour lutter efficacement contre ces crimes ignobles. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Comme le relève le Secrétaire général dans son rapport, le tribunal militaire a condamné, jusqu'à présent, deux soldats pour viol. Or les victimes de viol dans tout le pays restent innombrables, ce dont atteste un large corpus de preuves. Nous espérons donc que la justice suivra son cours pour toutes ces victimes de viols.

Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement congolais afin de mettre en œuvre le Plan d'action pour prévenir le recrutement des enfants et autres violations graves des droits de l'homme à l'encontre des enfants. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, cinq éléments des FARDC et un de la police nationale ont été condamnés par le tribunal militaire de Bukavu pour le viol d'enfants. Nous engageons les autorités de la République démocratique du Congo à poursuivre leurs efforts pour que justice soit faite dans ces cas d'enfants enrôlés ou victimes. Nous insistons également sur l'importance d'une application rapide des dispositions visant l'établissement d'un système d'enregistrement des naissances.

Il est primordial d'établir les responsabilités des violations graves des droits de l'homme, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui ont été commis en République démocratique du Congo si l'on veut restaurer la confiance dans les institutions publiques et pouvoir maintenir les efforts de paix.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Martin Kobler, Mme Mary Robinson et le Ministre de la défense angolais, M. João Gonçalves Lourenço, de leurs exposés, et nous souhaitons également la bienvenue au général Dos Santos Cruz. Nous leur transmettons à tous nos félicitations pour leur excellent travail et leur dévouement. Nous associons également à ces félicitations le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'équipe de pays des Nations Unies.

Nous souhaitons plein succès à Mme Mary Robinson dans ses nouvelles fonctions et nous saluons la nomination de M. Said Djinnit, qui coïncide avec une étape cruciale, marquée par la déroute du Mouvement du 23 mars (M23). Il convient de profiter de cette déroute pour promouvoir un dialogue inclusif, garantir le financement des tâches électorales de l'équipe de pays et mobiliser les appuis politiques, gouvernementaux et régionaux nécessaires à la mise en œuvre durable de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, avec, notamment, la participation des femmes et de la société civile.

La MONUSCO doit mobiliser toutes ses capacités pour mener à bien le désarmement effectif des Forces démocratiques de libération du Rwanda, conformément à la Déclaration de Nairobi, combler le hiatus entre la démobilisation et la réintégration, et neutraliser les Forces démocratiques alliées et les autres groupes, tout en avançant dans l'exécution du troisième plan de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que du Plan d'action pour prévenir le recrutement d'enfants.

Le nombre de personnes déplacées est tombé à 2,6 millions, mais nous sommes préoccupés par leur augmentation dans la province du Katanga, suite aux agressions perpétrées par le Bakata Katanga, entre autres. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'envisager un recentrage géographique des efforts humanitaires et financiers pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, notamment des survivantes de violences sexuelles, dont le Président Kabila s'est engagé à appuyer le combat.

Si la République démocratique du Congo a accompli des progrès réguliers dans la réalisation des six engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre, dont la signature remonte déjà à plus d'un an, les réformes clefs de secteurs tels que la justice et la sécurité ont été lentes. À cet égard, nous nous félicitons de la réforme et de la formation du secteur de la police, mais nous redisons notre préoccupation face au retard accusé dans le déploiement des bataillons de l'armée qui devront composer la force de réaction rapide.

La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies doivent continuer à appuyer les réformes structurelles et la décentralisation, notamment celles du secteur minier, qui nécessite la mise en œuvre de mécanismes de réglementation et de supervision de la chaîne d'approvisionnement afin de prévenir et d'éviter le trafic illicite de ressources minérales, lequel sert à financer les groupes armés, nombreux à recruter et à employer des enfants.

Pour terminer, nous tenons à insister de nouveau sur l'importance qu'il y a à protéger la population civile et à continuer de lutter contre l'impunité. Tout en reconnaissant la souveraineté des institutions nationales, nous partageons la déception exprimée par le Secrétaire général devant les jugements rendus à l'issue des procès intentés pour les massacres et violations massives perpétrés à Minova, et nous espérons qu'ils serviront à inspirer des réformes visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et le principe du double degré de juridiction.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons des efforts déployés par la communauté internationale pour normaliser la situation dans la région des Grands Lacs, et particulièrement en République démocratique du Congo. Ce travail constructif est attesté, entre autres, par les décisions prises lors du sommet, tenu en juillet, des ministres des affaires étrangères et de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi que par le récent déplacement effectué dans la sous-région par le groupe d'émissaires conduit par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, Mme Robinson. Nous tenons à cet égard à féliciter chaleureusement Mme Robinson des efforts énergiques qu'elle a consacrés à cette fonction cruciale et présentons tous nos vœux de réussite à son successeur, M. Djinnit.

Nous appelons toutes les parties à respecter pleinement les engagements pris au titre de l'Accord-cadre, en ce qui concerne notamment le respect de l'intégrité territoriale, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de pays tiers et la mise en place de mesures de confiance entre pays de la sous-région. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par les affrontements armés qui se sont produits en juin à la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Toutes les parties doivent impérativement faire preuve de la plus grande retenue et prendre des mesures de désescalade de la situation, en s'appuyant notamment sur le Mécanisme conjoint de vérification élargi prévu dans l'Accord-cadre.

Nous pouvons déjà constater un certain nombre de résultats probants de l'application du volet militaire de l'Accord-cadre, avec notamment la défaite du Mouvement du 23 mars (M23) et des Forces démocratiques alliées. Il est nécessaire de poursuivre ces opérations pour neutraliser d'autres bandes armées qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo.

Il importe tout autant d'accorder une amnistie aux ex-combattants qui ne se sont pas rendus coupables de crimes graves, et d'engager leur processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous espérons à cet égard que le plan national pour la période de 2014 à 2017, récemment adopté par la République démocratique du Congo, et qui devrait concerner 12 000 combattants, sera mené à bien. Il est également nécessaire de veiller au rapatriement de la centaine d'ex-combattants du M23 originaires de l'Ouganda et du Rwanda.

Nous relevons que le désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda a commencé, et qu'il devrait être achevé d'ici à la fin de l'année. Si les rebelles essayaient d'une façon ou d'une autre d'enrayer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, il pourrait s'avérer nécessaire d'appliquer davantage de pression, et notamment sur le plan militaire.

Cela étant, il est clair que l'on ne saurait trouver d'issue à ce conflit par la voie militaire. Il faut mettre en oeuvre des mesures globales pour essayer de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment en renforçant l'autorité et les institutions de l'État dans les zones qui ont été reprises aux rebelles. Il est particulièrement important d'accélérer la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue national de 2013, s'agissant, notamment, de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, de la réforme

du secteur de la sécurité et du règlement de questions sociales et économiques urgentes.

L'action de maintien de la paix des Nations Unies joue un rôle très important dans le maintien de la stabilité en République démocratique du Congo. Nous appuyons toutes les mesures prises pour concentrer ces efforts et ces ressources sur l'est du pays, où ils sont particulièrement nécessaires.

Nous prenons note du succès de l'opération menée conjointement entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour lutter contre les groupes armés. Toutefois, nous partons du principe que c'est aux autorités de la République démocratique du Congo qu'incombe au premier chef la responsabilité de la lutte contre les groupes armés et de la stabilisation de la situation. À cet égard, le succès dépendra, entre autres, de l'établissement d'une force de réaction rapide.

D'un point de vue pratique, nous préconisons, puisque la situation en République démocratique du Congo est en cours de normalisation, de régler la question de l'optimisation des effectifs de la MONUSCO, qui est actuellement la plus importante mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. C'est encore plus important au regard de la nécessité pressante de déployer des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans d'autres foyers de tensions en Afrique.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord commencer par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de la délégation britannique, d'avoir organisé cet important débat sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Je tiens également à remercier de leur exposé respectif M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Ministre angolais de la défense et représentant du Président de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, et Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Avant tout chose, je tiens aussi à saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo; de la Ministre de la défense et des anciens combattants de l'Afrique du Sud, S. E. Mme Nosiviwe Mapisa-Nqakula; et du Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda, M. Henry Oryem Okello.

Je saisis cette occasion pour féliciter Mme Robinson du dévouement à la cause de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs dont elle fait preuve depuis 16 mois – je dirais en fait depuis plus d'une décennie, puisqu'elle a été Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, où nous avons d'ailleurs été en poste l'un et l'autre. Je la remercie chaleureusement de son dévouement et de son appui personnel à la paix dans la région des Grands Lacs. Je tiens également à rendre hommage à S. E. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola, qui préside la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour sa sagesse et son engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Rwanda est satisfait de voir que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a réalisé des progrès sur des fronts importants, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2014/450), notamment pour ce qui est de mettre fin aux violations graves des droits de l'homme et de consolider l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo. La fixation d'une échéance pour l'organisation des élections locales, la présence accrue du Gouvernement dans les zones libérées des groupes armés, y compris les îlots de stabilité bénéficiant de l'appui de la MONUSCO, les opérations militaires menées contre les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda – tous ces éléments sont des avancées positives et encourageantes.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire, comme nous avons pu le voir dans les rapports faisant état de l'extrême lenteur de la réforme de la sécurité du secteur, des horribles crimes qui continuent d'être commis contre des civils par des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, et de l'impunité générale qui accompagne ces crimes. Il est vrai que la MONUSCO protège les civils sur le terrain, mais il ne faut pas oublier que la responsabilité de protéger les Congolais incombe bien évidemment au premier chef au Gouvernement, qui doit redoubler d'efforts pour mettre en œuvre et faire jouer les mécanismes d'établissement des responsabilités et de justice.

Un autre domaine extrêmement important n'a malheureusement pas progressé : la neutralisation du mouvement génocidaire de 1994, à savoir les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). C'est l'un des plus anciens groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, où il s'est installé après avoir commis le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda. Bien qu'elles aient annoncé à maintes reprises qu'elles étaient prêtes à déposer les armes, les FDLR continuent de recruter et de former des combattants, y compris des enfants. Le désarmement volontaire de l'organisation génocidaire des FDLR est la plus récente des nombreuses diversions qui empêchent de trouver une solution au problème des FDLR depuis deux décennies.

Des opérations de désarmement général et des redditions ont lieu depuis de nombreuses années sous la pression politique et militaire. Comme l'a déclaré le Représentant spécial Martin Kobler, plus de 11 000 ex-combattants des FDLR ont été rapatriés avec succès depuis 2002 en passant par le centre de démobilisation de Mutobo, que le Conseil a visité en octobre de l'année dernière. La plupart de ceux qui se sont rendus, y compris des chefs de haut rang, ont été pacifiquement réintégrés dans la société. On note une certaine tendance à créer une dichotomie artificielle entre l'opération militaire contre les FDLR et la reddition volontaire. Pourtant, l'une n'exclut pas l'autre. Au contraire, elles se complètent mutuellement. La principale raison pour laquelle plus de 10 000 ex-FDLR ont déposé les armes et sont volontairement rentrés au Rwanda ces 10 dernières années est que les pressions politiques et militaires, ou la menace crédible de celles-ci, entraînent régulièrement des redditions massives de la part des forces génocidaires démotivées, à savoir les combattants des FDLR.

D'autre part, l'exemple donné par le succès du rapatriement et de la réintégration dans la société rwandaise a fortement encouragé de nouvelles redditions. Je souhaite ici remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, d'avoir présenté les statistiques sur le rapatriement des combattants des FDLR depuis 2002, dont la plupart se sont rendus, il me semble, sous la pression exercée par des opérations militaires conjointes menées en 2009 par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Force de défense rwandaise, sous le nom de code « Umoja Wetu ».

Il aurait été bon, pour avoir un tableau complet de la situation, que ce graphique se soit accompagné des statistiques sur le recrutement des FDLR et sur les atrocités commises depuis 2002. On comprendrait alors mieux l'urgence de la question. Mais même avec les statistiques dont nous disposons, il est clair que la pression militaire semble être la seule option viable qui puisse forcer les génocidaires à se rapatrier.

Cela dit, en encourageant les manœuvres de diversion des forces génocidaires des FDLR, qui ne sont ni nouvelles ni crédibles, certains acteurs régionaux et internationaux compliquent et prolongent encore davantage un conflit pour lequel la région a déjà payé un tribut catastrophique. Plus inquiétant encore, une telle attitude pourrait préparer le terrain à d'autres conflits dans la région, certains acteurs mus par des intentions cachées étant susceptibles de profiter de la présence du mouvement génocidaire, des FDLR, pour poursuivre leurs propres objectifs négatifs.

Le Rwanda sait de première main ce qu'il faut pour faire renaître une nation de ses cendres. Nous savons que l'accent doit être placé sur les réformes nationales, la réintégration des anciens rebelles, la neutralisation des groupes restants et le rétablissement de l'autorité de l'État. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à remplir toutes les tâches nécessaires attendues de nous suivant l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en vue de faire que la région s'engage dans la voie de la paix et de la stabilité tout le long de ses frontières. Du 18 au 20 juillet, une délégation de la République du Congo, assistée par des responsables de la MONUSCO, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Bureau de l'Envoyée spéciale, s'est occupée d'enregistrer les anciens éléments du Mouvement du 23 mars (M23) internés au Rwanda et de former à cela les militaires.

Ce n'est que lorsque 453 ex-combattants, y compris tous leurs anciens chefs, ont été enregistrés et ont rempli leurs formulaires d'inscription que le processus a généré quelques attentes positives chez les ex-combattants. Certains des jeunes éléments qui n'étaient pas alors présents ont fait part de leur souhait de rejoindre le processus. Les signataires de l'Accord-cadre et d'autres devraient faire en sorte que des incitations raisonnables soient offertes durablement pour que les ex-combattants demeurent attachés à la mise en oeuvre du processus. En tant que membre actif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, signataire convaincu de l'Accord-cadre et gouvernement assumant une lourde

charge dans l'accueil, le désarmement et le retrait loin de la frontière ainsi que dans la prise en charge des ex-combattants du M23 sans soutien international, le Rwanda est déterminé à appuyer la mise en oeuvre des déclarations du dialogue de Kampala et a demandé que cette mise en oeuvre soit prorogée afin d'y inclure l'ex-général des FDLR, Laurent Nkunda.

Nous croyons fermement que la communauté internationale doit se tenir aux côtés des signataires dans le cadre d'une collaboration d'ensemble. Elle doit faire fond sur les initiatives régionales visant à instaurer une paix durable en s'attaquant aux causes profondes des crises dans la région des Grands Lacs, la principale au cours de ces deux dernières décennies étant la présence active de forces génocidaires, les FDLR, dans l'est de la République démocratique du Congo. La synchronisation des efforts internationaux et régionaux est primordiale pour éviter que les progrès réalisés ne soient partiellement ou totalement annihilés. Par exemple, la mise en oeuvre concrète des résolutions adoptées à l'unanimité au cours du Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Luanda, en mars, a été malheureusement déviée par des considérations sans rapport, dont certaines n'ont fait qu'aggraver les problèmes existants.

La communauté internationale, par le truchement de ses envoyés spéciaux ou par d'autres conduits, doit faire plus grand usage des bons offices pour s'assurer que les acteurs dans la région continuent d'oeuvrer dans un esprit d'instauration de la confiance, d'appropriation et de responsabilité.

Je terminerai en félicitant chaleureusement l'Ambassadeur Said Djinnit, le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Je n'ai aucun doute que son savoir-faire et une longue expérience l'ont préparé à occuper ce poste. Nous fondons de grands espoirs en lui et en sa nouvelle équipe. Nous attendons avec intérêt de travailler avec eux pour voir tous nos efforts porter leurs fruits, au bénéfice du peuple congolais, du Gouvernement congolais et de tous les peuples de la région.

M. Adamu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous félicite et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir trouvé le temps de présider cette importante séance. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Martin Kobler et l'Envoyée spéciale Mary Robinson de leurs exposés. Je tiens à remercier S. E. M. João Gonçalves Lourenço de sa déclaration. Je salue la présence parmi nous d'autres ministres qui ont pris le temps de participer au débat.

La République démocratique du Congo a fait de remarquables progrès afin de surmonter des décennies de violence et d'instabilité. Les derniers faits survenus permettent aussi d'espérer que des solutions durables porteront fruit s'agissant de la quête d'une paix permanente dans le pays. L'engagement soutenu de la communauté internationale sera nécessaire pour mener à bien ce processus.

La République démocratique du Congo a montré qu'elle était fermement attachée au succès du processus électoral, qui est essentiel pour la paix et la stabilité du pays. Les processus internes, comme les amendements proposés à la Constitution et la réforme du secteur de la justice, seront autant de mesures de confiance destinées à susciter une large participation au processus. Ces réformes doivent donc obtenir l'appui de toutes les parties prenantes. D'autres propositions de réformes portant sur les jugements pour génocide, crimes contre l'humanité des crimes concernant les civils doivent se fonder sur les dispositions de la Constitution, mais aussi être en accord avec les instruments internationaux pertinents.

La réforme du secteur de la sécurité est de plus en plus reconnue comme un important moyen de mieux assurer la sécurité et la sûreté de l'État et de la population. Voilà pourquoi nous nous félicitons des robustes efforts que déploie le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'agissant de réformer son secteur de la police. Nous considérons que les initiatives prises dans ce domaine sont essentielles pour consolider l'autorité de l'État, et nous encourageons le Gouvernement à mobiliser les ressources adéquates pour lancer des réformes similaires dans le secteur de la défense. Nous pensons que ce n'est qu'une fois que cela aura été accompli que sera facilité le processus de création d'une force de réaction rapide pour assumer les fonctions de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Le Nigéria partage les aspirations du Gouvernement de la République démocratique du Congo à assumer pleinement la responsabilité de la stabilisation et de la reconstruction dans les zones libérées. La mise en oeuvre effective de tous les aspects de cette initiative, notamment la mise en place de structures gouvernementales à tous les niveaux, est essentielle pour la consolidation de l'autorité de l'État.

Les activités des groupes armés continuent de poser un défi tant humanitaire qu'en termes de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que des éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda/Forces combattantes Abacunguzi aient annoncé leur intention de se rendre et d'ouvrir des négociations et un dialogue. Nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faciliter, en partenariat avec la MONUSCO, le processus de désarmement. Dans l'intervalle, nous appuyons les discussions conjointes entre les bataillons des Forces armées de la République démocratique du Congo et les Forces de défense populaire de l'Ouganda en vue de neutraliser les menaces émanant des Forces démocratiques alliées et des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous nous attendons à ce que le Gouvernement de la République démocratique du Congo fasse de même avec les gouvernements d'autres pays voisins en vue d'éliminer totalement la menace constituée par les groupes armés dans la région.

Sur le plan humanitaire, nous prenons acte de la baisse du nombre de personnes déplacées qui, de 2,9 millions, est passé à 2,6 millions. Il reste toutefois beaucoup à faire pour réduire encore ce chiffre et améliorer la situation de tant de personnes qui restent vulnérables aux différentes menaces et aux atteintes aux droits de l'homme. Nous prenons néanmoins note avec satisfaction des initiatives du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la République du Congo visant à créer une commission mixte pour gérer la situation humanitaire provoquée par le mouvement massif de citoyens de la République démocratique du Congo en provenance de la République du Congo. Nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer de conclure des arrangements mutuellement bénéfiques avec d'autres acteurs régionaux afin de répondre à toutes les préoccupations d'ordre humanitaire résultant des conflits dans la région.

Nous restons favorables à la poursuite de l'action diplomatique menée à Kinshasa par l'équipe d'envoyés spéciaux, notamment ceux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis, et des acteurs concernés, aux fins de la mise en oeuvre des principaux objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous nous félicitons aussi de la tenue de la septième réunion du Comité technique d'appui du Mécanisme de suivi régional, à Goma en mai, pour évaluer les progrès dans la mise en oeuvre du plan d'action régional. Les deux initiatives visent à dynamiser la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, et nous les appuyons pleinement.

Le Nigéria félicite la MONUSCO de son appui logistique, politique et technique continu au processus de paix en République démocratique du Congo. Il convient de souligner que le processus de reconfiguration de la MONUSCO ne doit pas, par souci d'efficacité en termes de déploiement des ressources, faire obstacle à la mise en œuvre de la résolution 2147 (2014). À cet égard, il est essentiel que l'exécution des mandats du Conseil soit facilitée en allouant les ressources suffisantes.

Enfin, le Nigéria rend hommage à l'Envoyée spéciale, Mary Robinson, pour sa participation active au processus de paix dans la région des Grands Lacs. Ses efforts sont à l'origine des progrès accomplis actuellement dans la région, et nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures. Nous nous engageons également à continuer de fournir notre appui à l'Envoyé spécial, Said Djinnit, qui va prendre ses fonctions à la tête de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à saluer votre présence ici aujourd'hui, Monsieur le Ministre, pour présider ce débat qui reflète l'importance que revêt cette question pour le Conseil de sécurité. Cette importance a également été mise en relief par la délégation du Royaume-Uni, sous la présidence de l'Ambassadeur Mark Lyall Grant, à qui nous renouvelons l'expression de notre respect.

Nous remercions de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M. Martin Kobler; l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mme Mary Robinson; et le Ministre angolais de la défense, ici en sa qualité de représentant de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. João Manuel Gonçalves Lourenço. Je saisis également cette occasion pour saluer le dynamisme de Mme Robinson et la féliciter de l'excellent travail accompli et pour souhaiter plein succès à son successeur, M. Said Djinnit, dans l'exercice de cette nouvelle et très lourde responsabilité. Je souhaite par ailleurs la bienvenue aux

Ministres congolais, sud-africain et ougandais qui se joignent à nous aujourd'hui.

Nous rappelons que lorsque l'Argentine est devenue membre du Conseil de sécurité en janvier 2013, le Mouvement du 23 mars (M23) venait de lancer une offensive contre le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Il avait pris la ville de Goma et le contrôle d'une grande partie du territoire national, provoquant de nombreux déplacements de population et un grand nombre de victimes du fait des hostilités et aggravant les souffrances prolongées dans les camps de réfugiés. Les progrès accomplis depuis sont considérables. Avec l'aide de la MONUSCO et des partenaires internationaux, en particulier des pays de la région, le M23, comme l'a souligné M. Kobler, a été défait. La République démocratique du Congo a considérablement avancé vers le rétablissement de la sécurité, la réconciliation et le rétablissement de l'état de droit sur la base du respect et de la promotion des droits fondamentaux de tous.

Pour ce qui est de la période considérée, nous nous félicitons du rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous relevons en particulier la prolongation jusqu'en 2017 du Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés, dont les objectifs sont le rétablissement de l'autorité de l'État dans les régions précédemment contrôlées par des groupes armés; la facilitation du retour des réfugiés et des déplacés; la protection des civils et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste; et la promotion de la reconstruction socioéconomique et du développement des infrastructures nationales. En dépit de ces progrès, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés continuent de poser une menace réelle à la pacification du pays, et il faut les éliminer. C'est pourquoi nous appelons la MONUSCO à maintenir son appui aux Forces armées de la République démocratique du Congo et à promouvoir le désarmement et la démobilisation des membres des groupes rebelles.

L'Argentine est préoccupée par l'absence de progrès en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, en particulier la création d'une force de réaction rapide qui assumera les fonctions remplies actuellement par la Brigade d'intervention de la MONUSCO. La République démocratique du Congo est obligée de créer cette force en vertu des résolutions 2098 (2013) et 2147 (2014) du Conseil, en remplacement de la Brigade d'intervention, dont l'Argentine tient à souligner qu'elle a été créée à titre exceptionnel pour faire face à la situation particulière dans laquelle se trouvait le pays.

Pour ce qui est de la situation humanitaire et des droits de l'homme, les statistiques qui rendent compte des progrès accomplis, par exemple le pourcentage de personnes déplacées, sont une maigre consolation pour les 2,6 millions de personnes qui se trouvent dans cette situation – une situation qui appelle un règlement non pas militaire mais politique, sur la base du dialogue et de la confiance, de l'état de droit et de l'ouverture sociale. C'est pourquoi la décision des autorités de la République démocratique du Congo est fondamentale, de même que les accords régionaux visant à mettre en place des politiques de développement durable sur les plans économique, social et environnemental, qui contribueront à éliminer la pauvreté et garantiront l'ouverture sociale sans discrimination. Je réaffirme qu'il ne faut pas opter pour la militarisation, mais plutôt pour la coopération de la communauté internationale, en particulier la coopération Sud-Sud, sur la base des principes de solidarité, d'égalité et d'appropriation nationale sans conditions préalables. Ce sont des orientations stratégiques importantes que nous devons approfondir, sans bien sûr oublier ou négliger l'importance de la coopération triangulaire et de la coopération Nord-Sud.

Je vois que la lumière clignote. Je ne puis néanmoins omettre de souligner que la lutte contre l'impunité nous préoccupe et que nous sommes déterminés à y contribuer.

Un thème qui vous préoccupe également, Monsieur le Président, est celui des violations graves des droits de l'homme, notamment les viols et les enlèvements, qui sont commises non seulement par les groupes armés, mais également par les forces de sécurité congolaises. Ces violations doivent prendre fin. Des informations font état, ces derniers jours, de l'enlèvement d'une multitude de femmes et de filles à des fins d'esclavage sexuel, et même d'actes de torture et d'humiliation sexuelle, dans la région d'Okapi. Ces crimes ne peuvent rester impunis et doivent être éliminés. Nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mener une enquête et à traduire en justice les responsables de ces actes et, dans le même temps, nous le prions de renforcer les politiques de prévention des violations et de protection des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des filles. Nous faisons

écho à l'appel lancé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, qui a présenté son cinquième rapport sur la République démocratique du Congo le 21 juillet. Je tiens simplement à souligner que si des centaines d'enfants ont déjà été libérés, ce dont nous nous félicitons, ce n'est pas suffisant. Libérer des centaines d'enfants pour qu'ils soient des enfants, et non des soldats, exige que nous renforcions notre coopération pour venir en aide aux plus de 4 000 garçons et filles actuellement utilisés par les groupes armés et les forces de sécurité afin qu'ils puissent exercer effectivement leurs droits en tant qu'enfants.

Pour terminer, l'Argentine estime que tout en continuant de lutter contre la menace des groupes armés, il est capital, en premier lieu, que le Gouvernement de la République démocratique du Congo élimine les causes profondes du conflit en mettant en œuvre les réformes prévues par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Deuxièmement, tous les signataires doivent honorer leurs engagements régionaux, et notamment respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins. Et troisièmement, il convient que nous, au Conseil de sécurité, continuions d'appuyer ce processus, parce que l'Argentine est convaincue que, dans ce cas précis, nous travaillons de manière constructive et que nous sommes sur la bonne voie pour veiller à ce que la paix et la sécurité puissent être reconstruites grâce à l'état de droit et à la coopération régionale dans la région des Grands Lacs et en République démocratique du Congo.

Je tiens à m'excuser auprès du Président pour le temps que j'ai pris pour conclure ma déclaration alors que la lumière clignotait.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité et vous-même, Monsieur le Ministre, de votre présence parmi nous. Mes remerciements vont aussi au Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, M. Martin Kobler, pour son action engagée à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ainsi qu'à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mme Mary Robinson, qui a ravivé la flamme de l'espoir tout au long de son mandat. Je suis également reconnaissante au à M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Ministre angolais de la défense, pour la perspective régionale qu'il a partagée avec nous en sa qualité de représentant de la présidence angolaise de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Le Luxembourg salue les progrès réalisés dans le domaine sécuritaire suite à la défaite militaire du Mouvement du 23 mars (M23) et aux actions militaires conjointes menées depuis le début de l'année par la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), en particulier contre les Forces démocratiques alliées. L'action robuste déployée par la Mission de l'ONU pour mieux protéger les civils mérite d'être soulignée. Il importe maintenant que des progrès soient réalisés également en matière de rétablissement de l'autorité de l'État dans l'est du pays. C'est impératif pour assurer la fourniture des services de base à la population, et pour amorcer une reprise économique permettant d'offrir des perspectives tangibles, notamment aux jeunes Congolais.

En même temps, nous encourageons les autorités de la République démocratique du Congo à redoubler d'efforts, en collaboration avec l'Ouganda et le Rwanda, pour mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des membres du M23. Non seulement le succès de ce programme empêchera ces membres de reprendre la lutte armée, mais il incitera aussi des membres d'autres groupes armés à déposer les armes et à réintégrer la vie civile.

Le désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui a débuté le 30 mai dernier, doit être mené à son terme sans conditions préalables et selon un échéancier précis. À cet effet, il est crucial que les autorités de la République démocratique du Congo poursuivent leur engagement, avec le soutien de la MONUSCO, et que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe continuent d'appuyer le processus. Si les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous, l'option militaire pour neutraliser les FDLR doit rester sur la table. Comme le Représentant spécial l'a dit, il est temps de mettre fin aux FDLR une fois pour toutes.

Les femmes et les enfants continuent d'être les principales victimes des combats qui secouent la partie orientale de la République démocratique du Congo. Les violences sexuelles continuent de martyriser les femmes de façon intolérable. Les enfants continuent d'être recrutés et utilisés par les forces et groupes armés. Le

dernier rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants en temps de conflit armé (S/2014/453) fait état de plus de 4 000 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants entre janvier 2010 et décembre 2013. Les meurtres, mutilations, violences sexuelles et enlèvements à l'encontre des enfants se comptent par centaines. Plus de 180 écoles ont été attaquées et pillées ou utilisées à des fins militaires, mettant ainsi en péril les écoliers et les privant de leur droit à l'éducation.

Face à ces violations, il est impératif d'agir. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé en ce sens; nous nous en félicitons. Il a signé en 2012 un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants ainsi que les violences sexuelles commises par ses forces armées. De manière générale, nous encourageons les autorités congolaises à tout faire pour mettre un terme à l'impunité. Le procès des militaires poursuivis pour des viols, meurtres et pillages commis en novembre 2012 à Minova laisse un goût amer dans ce contexte. Les verdicts rendus illustrent l'importance d'avancer dans la réforme de l'appareil judiciaire afin de lutter plus efficacement contre l'impunité.

La neutralisation des groupes armés dans l'est du pays n'est pas suffisante; il importe de même de s'attaquer aux causes profondes du conflit, en mettant en œuvre les réformes auxquelles les autorités congolaises se sont engagées en signant l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Davantage de progrès doivent être accomplis à cet égard. Cela vaut en particulier pour la réforme de l'armée et pour la mise en place d'une force d'intervention rapide, un élément essentiel de la stratégie de sortie de la MONUSCO.

Nous demeurons également attachés à la trajectoire démocratique de la République démocratique du Congo et à la bonne gestion du cycle électoral qui doit mener à l'organisation des élections législatives et présidentielle en 2016. Il revient aux autorités congolaises de préparer et d'organiser les échéances électorales dans le respect des dispositions constitutionnelles. Nous saluons le rôle de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.

Pour conclure, je souhaite réitérer que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeure le pilier de la consolidation de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région. Il revient à l'ensemble des signataires de l'Accord-cadre d'honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris au niveau national mais aussi au niveau régional, y compris l'approfondissement de l'intégration économique pour assurer que les populations bénéficient rapidement des dividendes de la paix. Nous exprimons notre soutien et nos vœux de succès à M. Said Djinnit, au moment où il s'apprête à reprendre le flambeau de Mary Robinson pour faire vivre cet accord-cadre de l'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo.

M. N'Tungamulongo (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit d'abord permis de m'acquitter de l'agréable devoir de vous exprimer, Monsieur le Président, toute la satisfaction de ma délégation de voir le Conseil de sécurité être présidé en ce mois d'août 2014 par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations, marquées du sceau de la confiance et de l'estime réciproques. Je voudrais ensuite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu convoquer cette importante séance du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, qui nous offre l'occasion d'évaluer ensemble les processus en cours et de convenir des mesures qui s'imposent pour placer irréversiblement la région des Grands Lacs sur la voie de la paix, de la stabilité, du redressement économique et du développement durable.

Je salue le rapport du Secrétaire général (S/2014/450) établi en application de la résolution 2147 (2014) et faisant état de la mise en œuvre des engagements souscrits dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, ainsi que les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat. Je salue tout autant la communication que vient de faire M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, et celle de Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, sur la situation qui prévaut actuellement dans la région, les problèmes qui subsistent encore, les difficultés et obstacles qu'il convient de lever, ainsi que les immenses opportunités de paix que le Conseil de sécurité et toutes les parties impliquées se doivent d'exploiter afin que tous les peuples de la région des Grands Lacs puissent jouir des fruits de la coexistence pacifique dont ils ont été privés pendant trop longtemps.

En ce qui concerne mon pays, la République démocratique du Congo, il sied de noter que, d'une manière générale, des efforts remarquables ont été accomplis et des résultats notables enregistrés dans la poursuite de la normalisation de l'ordre politique interne, dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles nécessaires pour une croissance forte, durable et socialement partagée, et dans l'amélioration des relations avec les États voisins – et ce, dans tous les secteurs et conformément aux engagements nationaux et régionaux souscrits par mon pays aux termes de l'Accord-cadre.

S'agissant du secteur de la sécurité, il y a lieu de relever, pour ce qui est de l'armée, que le recrutement et la formation de nouvelles unités en vue de la constitution de la force de réaction rapide sont largement engagés et progressent de manière satisfaisante. Il en est de même de la police, avec, notamment, la restructuration et la mise en place de nouveaux commandements, consécutives aux ordonnances de décembre 2013, l'expérimentation du concept de police de proximité, et la promulgation de la loi de programmation de la réforme de la police.

Quant à la neutralisation des groupes armés et autres forces négatives qui, depuis 20 ans, ont endeuillé l'est de la République démocratique du Congo et brouillent les relations entre les États de la région, et concernant la réinsertion sociale de leurs ex-combattants à la faveur du troisième plan national de désarmement, démobilisation et réintégration approuvé en Conseil des ministres en décembre 2013, les avancées significatives suivantes méritent d'être mentionnées.

Premièrement, les opérations préalables au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, qui sont entièrement financées par la République démocratique du Congo, sont en cours. L'identification ainsi que le triage des ex-combattants de la plupart des groupes armés nationaux se poursuivent dans les centres de regroupement, suivis de leur transfert dans les centres de triage, qui devrait s'accélérer dans les prochaines semaines.

Deuxièmement, la version finale du troisième plan global unique de désarmement, démobilisation et réintégration a été remise aux partenaires et bailleurs de fonds en date du 11 juillet, en vue du bouclage de son financement.

Troisièmement, les centres de réinsertion sociale identifiés seront bientôt viabilisés.

Quatrièmement, ayant refusé de déposer volontairement les armes au terme de l'ultimatum qui leur avait été adressé, ainsi qu'à toutes les autres forces négatives, par S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République, à savoir déposer volontairement les armes ou bien y être contraints par la force, les rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda ont fait l'objet d'opérations militaires et ont, au prix de lourds sacrifices, été dégagés des espaces qu'ils occupaient depuis plusieurs décennies. Des opérations de ratissage, aujourd'hui dans leur phase finale, continuent d'être menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en vue d'éradiquer totalement cette force négative.

Cinquièmement, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui demeurent une préoccupation majeure pour la République démocratique du Congo et les autres États de la région, ont en revanche réagi à l'ultimatum en optant pour un désarmement volontaire. Elles l'ont solennellement annoncé dans une correspondance à la plupart des signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Elles ont ensuite effectivement entamé ce processus de désarmement volontaire à la date qu'elles avaient annoncée, à savoir le 30 mai. Au jour d'aujourd'hui, 250 éléments des FDLR sur les 1 400 à 1 500 encore en activité jusque-là se sont rendus, accompagnés de plus de 400 membres de leurs familles, y compris femmes et enfants. Ils ont déposé les armes, sont rassemblés dans des sites de regroupement sécurisés par les FARDC et la MONUSCO, et attendent d'être transférés vers des sites de réinstallation temporaire, situés loin de notre frontière avec le Rwanda, d'où ils seront finalement rapatriés vers leur pays d'origine ou acheminés vers des pays tiers hors de la région des Grands Lacs.

L'alternative non négociable consisterait, en effet, à ce que, faute de rentrer chez eux – ce qui est dans l'intérêt de la paix régionale et du renforcement de la confiance entre les États de la région –, les éléments des FDLR, une fois désarmés et démobilisés, quittent impérativement le territoire congolais et trouvent refuge dans un pays lointain d'où ils ne pourraient pas raisonnablement être considérés comme représentant une menace sérieuse pour la sécurité du Rwanda, et cesseraient ainsi de servir de prétexte aux activités de déstabilisation de la République démocratique du Congo.

Sixièmement, lors de leur réunion conjointe du 2 juillet dernier à Luanda, les Ministres de la défense et des affaires étrangères de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), conscients, d'une part, des risques énormes auxquels toute opération militaire exposerait les populations civiles – et singulièrement celle contre les FDLR, qui vivent en famille et au sein de la population congolaise – et estimant, d'autre part, que, tant du point de vue moral que de celui du droit international, il est inapproprié d'engager des opérations militaires contre des individus – fussent-ils des criminels, ce que sont les membres des FDLR – qui agitent le drapeau blanc – puisqu'ils ont opté pour le désarmement volontaire et ont commencé à le faire –, ont donc décidé d'accorder une chance à l'option de désarmement volontaire des FDLR. Ils ont ainsi fixé à six mois, à dater du 2 juillet 2014, le délai dans lequel les FDLR doivent impérativement achever leur désarmement volontaire, faute de quoi seraient lancées des opérations militaires en vue de leur désarmement forcé. Ce désarmement peut bien sûr intervenir plus tôt, six mois étant le délai maximum. Les Ministres ont aussi décidé qu'avant ce terme, une évaluation du processus serait effectuée à mi-parcours, soit au courant du mois d'octobre prochain, à l'initiative et par les soins de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, deux communautés régionales qui, avec l'ONU et l'Union africaine, sont garantes de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba.

Septièmement, afin d'assurer un suivi régulier et efficace du processus de désarmement volontaire des FDLR, et soucieux que ce processus, pour être crédible, produise des résultats tangibles, nous avons institué un mécanisme de suivi comprenant les représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de la MONUSCO, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, lequel, au niveau tant du terrain, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, que de Kinshasa, est chargé de veiller au caractère effectif du désarmement, et de prendre les mesures correctives nécessaires pour le succès de l'opération. Au niveau du terrain, les réunions du mécanisme sont quasi quotidiennes et constituent une plateforme de dialogue constructif permanent avec la direction des FDLR, aux fins de l'accélération de leur désarmement et de leur démobilisation. À Kinshasa, les réunions sont hebdomadaires au niveau de nos collaborateurs qui s'occupent des opérations, et mensuelles au niveau politique et stratégique. Je préside personnellement les réunions mensuelles qui, par-delà les représentants du Gouvernement, réunissent tous les ambassadeurs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général. La première de ces réunions a eu lieu le 14 juillet – soit moins de deux semaines après la décision de Luanda – la deuxième, le 2 août, et la prochaine est programmée pour le 2 septembre. Je peux assurer les membres du Conseil que les FDLR ont plus à craindre qu'à se réjouir de la tenue de ces réunions, où le processus de désarmement volontaire est régulièrement évalué sans la moindre complaisance.

Il sied notamment de noter qu'au terme de la réunion du 2 août, et précisément en réaction à la stagnation que nous avons semblé observer, nous avons décidé de dépêcher sur le terrain une délégation représentative des membres de ce mécanisme de suivi afin de procéder à une évaluation du processus à ce stade, d'encourager les FDLR à se rendre rapidement et en plus grand nombre, et de leur redire avec fermeté que l'option militaire est toujours sur la table, qu'elle peut être actionnée à tout moment si leur comportement rend peu crédible le désarmement volontaire, et qu'elles n'ont donc d'autre option que de déposer volontairement les armes ou alors de devoir faire face aux FARDC et à la Brigade d'intervention. Nous avons aussi chargé nos experts respectifs de développer des indicateurs de progrès susceptibles de mesurer, de manière objective, la crédibilité et l'effectivité du processus de désarmement volontaire des FDLR.

Sur le même plan, en conclusion sur cette importante question de la neutralisation des FDLR, qu'il me soit permis de dire qu'il n'y a pas d'État ou de peuple plus conscient que la République démocratique du Congo et son peuple de la nécessité et de l'urgence de neutraliser les FDLR, car c'est la République démocratique du Congo et son peuple qui ont souffert le plus de l'activisme de cette force négative depuis son arrivée sur le territoire congolais. Ce groupe a débarqué chez nous sans que nous l'ayons invité, et notre décision de le refouler à la frontière avait été reportée à la demande pressante de la communauté internationale.

Qu'il me soit également permis de rappeler que plus que tout autre État de la région, c'est la République démocratique du Congo qui a été en première ligne pour faire accepter le principe de la création d'une force internationale neutre, pour rendre cette force opérationnelle en acceptant sa transformation en

brigade d'intervention au sein de la MONUSCO, et pour convaincre le Conseil de sécurité de la nécessité de doter la Brigade d'intervention d'un mandat agressif inédit avec pour objectif explicite l'éradication de toutes les forces négatives, notamment et nommément des FDLR. Le Conseil peut donc être assuré que nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

Sur un autre plan, en application de la Déclaration de Nairobi, une loi d'amnistie a été promulguée le 11 février 2014 par le Chef de l'État. À ce jour, plusieurs arrêtés portant amnistie ont été publiés par le Ministère de la justice, et des centaines de prisonniers éligibles à cette amnistie, dont d'anciens éléments du Mouvement du 23 mars (M23), ont été effectivement libérés. Le résultat concernant ce groupe aurait pu être plus remarquable n'eut été le manque de coopération au début de l'un des pays où ils sont réfugiés, en l'occurrence le Rwanda, qui, pendant des mois, a refusé aux émissaires du Gouvernement de la République démocratique du Congo tout contact avec les anciens éléments du M23 se trouvant sur son territoire, empêchant ces derniers de remplir les formulaires d'engagement individuel requis par la loi pour pouvoir bénéficier de l'amnistie. Je dois cependant dire que cette situation vient d'être corrigée grâce à l'intervention des Envoyés spéciaux et que nos délégués ont récemment séjourné au Rwanda et ont pu procéder à ce travail. Des progrès devraient donc être enregistrés dans les semaines qui viennent en ce qui concerne la reconnaissance de l'amnistie des anciens éléments du M23 qui se trouvent au Rwanda.

Dans le secteur de la justice, les réformes se poursuivent également, notamment avec la création de la Cour constitutionnelle et la nomination de ses membres. Il en est de même de la lutte contre les violences sexuelles et l'enrôlement des enfants, qui préoccupent au premier chef le Chef de l'État et le Gouvernement congolais. C'est le sens qu'il faut donner à la nomination récente auprès du chef de l'État d'une conseillère spéciale en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants.

S'agissant de la consolidation de l'autorité de l'État, la mise en place des instruments régaliens de l'État se poursuit dans les territoires repris aux ex-combattants du M23 et aux autres groupes armés. Par ailleurs, des compétences et des ressources seront transférées progressivement aux provinces et aux entités territoriales décentralisées, notamment dans les secteurs porteurs de développement, à savoir l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'agriculture et le développement rural. Enfin, l'avancement du processus de décentralisation devrait figurer au calendrier de la prochaine session parlementaire.

La République démocratique du Congo entre dans une nouvelle phase marquée par les élections prévues pour le cycle 2015-2016. Le projet de loi portant organisation des élections a été transmis au Parlement. Le calendrier des élections municipales, urbaines et locales a été publié le 26 mai, et celui des autres élections le sera en temps voulu par la seule autorité compétente, qui est la Commission électorale nationale indépendante.

Conformément à la tradition aujourd'hui bien établie en République démocratique du Congo, le Gouvernement de mon pays entend promouvoir un dialogue politique ouvert à tous et transparent entre toutes les parties prenantes congolaises. Nous tablons sur le soutien le plus large possible du processus électoral, ainsi que sur l'assistance attendue de la part de l'ONU et de la communauté internationale afin de tenir des élections libres, transparentes et démocratiques qui tiennent compte des exigences de la stabilité et de la sécurité du pays.

Nous sommes conscients que la nécessaire consolidation de la paix et de la stabilité de notre pays va de pair avec celle de toute la sous-région africaine à laquelle nous appartenons, et singulièrement de celle qui nous est proche, la région des Grands Lacs. Il nous faut donc rechercher une nouvelle dynamique basée sur un nouvel ordre régional en matière de sécurité, sur l'élargissement et l'intégration de l'espace économique et commercial, sur la démocratie et la bonne gouvernance, sur la stabilisation et l'amélioration de la prise en charge collective des problèmes sociaux et humanitaires. Certes, il reste du chemin à parcourir et des efforts à fournir par tous en termes de réajustements internes au niveau de chacun de nos pays et d'adaptation aux règles de la coexistence pacifique entre États. Je tiens à réaffirmer ici une nouvelle fois l'engagement jamais démenti de mon pays à respecter ces règles et à œuvrer sans compter pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Dans cette optique, je tiens aussi à confirmer de nouveau à l'intention de tous que la République démocratique du Congo est plus que jamais déterminée à neutraliser, de gré ou de force, les FDLR. Mais, comme ce fut le cas pour le M23 et les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, la

force militaire, nécessaire mais pas suffisante, n'a de sens que comme solution de dernier recours.

Cela étant, et au regard du recul des risques de sécurité et des progrès accomplis dans le renforcement des capacités nationales dans tous les secteurs, j'en appelle, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo, à une substantielle reconfiguration à la baisse de la Force de la MONUSCO. Cela permettrait, le Conseil en conviendra, des économies importantes dans l'intérêt du maintien de la paix sur d'autres théâtres, en Afrique comme dans le monde, qui, aujourd'hui, ont autrement plus besoin des forces des Nations Unies.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre un hommage appuyé à Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et sans lui exprimer toute la reconnaissance de la République démocratique du Congo pour l'excellent travail abattu durant son mandat, que nous aurions souhaité voir se poursuivre, ainsi que pour son total dévouement à la cause de la paix dans notre pays et dans la sous-région. Nous nous consolons de noter que ses nouvelles fonctions touchent à un domaine, le changement climatique, qui devrait la maintenir au contact de la République démocratique du Congo, qui est connue pour son extraordinaire diversité biologique si essentielle à l'avenir de l'humanité et qui, comme le savent les membres, est le second poumon du monde.

Je voudrais par la même occasion me réjouir de ce que le Secrétaire général lui ait trouvé, en la personne de M. Said Djinnit, un successeur digne, que nous connaissons fort bien de par son passage à l'Union africaine, qui a une parfaite connaissance de la région et qui, je n'en doute pas un seul instant, saura se montrer à la hauteur des espérances de paix, de sécurité et de prospérité partagées des populations longtemps meurtries de la région des Grands Lacs. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail et lui promettons le concours sans réserve de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Henry Okello Oryem, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda.

M. Okello (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence des autres ministres : mon frère, S. E. João Lourenço, Ministre angolais de la défense et Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et mon grand aîné, S. E. Raymond Tshibanda N'tungamulongo, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Royaume-Uni, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois ainsi que de l'organisation de cet important débat sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, M. Martin Kobler, de son exposé. Je tiens à féliciter S. E. Mary Robinson des efforts qu'elle déploie sans relâche pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je ne doute pas que l'on doive à ses efforts nombre de résultats crédibles dans le sens de la paix et de la sécurité dans la région. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. J'aimerais féliciter M. Said Djinnit de sa nomination au poste de nouvel Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et l'assurer du plein appui et de toute la coopération de l'Ouganda.

La région des Grands Lacs a été traversée de conflits armés récurrents et dévastateurs, ainsi que de crises humanitaires qui ont semé la destruction sur le plan social et humain. Dans différentes parties de la région, le legs du colonialisme, les conflits ethniques, la faiblesse des structures de l'État, la criminalité transnationale et le terrorisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'exploitation illégale des ressources naturelles ont engendré un engrenage de la violence, de l'instabilité, des déplacements de population et de l'effondrement des institutions. L'état de la paix et de la sécurité en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs, demeure un phénomène préoccupant, avec des succès mais aussi des problèmes permanents. De fait, la mise en place de nombreuses organisations régionales et sous-régionales, telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est, où la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour n'en citer que quelques-unes, avec les résultats considérables et prometteurs qu'elles ont obtenus dans la région, mérite notre plus grand respect.

Toutefois, il existe un certain nombre de problèmes, puisant souvent aux sources de la polémique et des rivalités au détriment des concepts et des

orientations idéologiques, et qui sont plus réceptifs aux exigences de solutions pacifiques fondées sur le dialogue, le règlement pacifique des différends, le compromis et des propositions permettant à toutes les parties de sortir gagnantes, dans l'intérêt de tous. Je voudrais citer à cet égard l'un de nos pères fondateurs, Kwame Nkrumah, qui a dit :

> « La survie d'une Afrique libre, l'extension de l'indépendance de ce continent et son développement vers cet avenir meilleur sur lequel reposent nos espoirs et nos efforts, tout cela dépend de son unité politique. »

Il ne fait pas de doute que l'Afrique, en particulier la région des Grands Lacs, a rassemblé ses efforts pour relever les défis et lutter contre les conflits, en donnant une impulsion à la dimension régionale. Durant sa présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Ouganda a été en première ligne du Dialogue de Kampala et il a veillé à ce que les parties au conflit en République démocratique du Congo, soit la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23) soient menées à la table de négociation pour résoudre de façon pacifique leur conflit. Il vaut la peine de relever que les Déclarations de Nairobi sont le fruit de l'engagement et des efforts inlassables du Gouvernement ougandais, et en particulier du Président Yoweri Kaguta Museveni, qui a facilité le dialogue entre la République démocratique du Congo et le M23. Il incombe par conséquent à la République démocratique du Congo et au M23 de veiller à la pleine application des Déclarations de Nairobi. Les tâches et responsabilités concernées ont été pleinement détaillées dans les Déclarations. Il importe par conséquent de faire le bilan de la situation en ce qui concerne le respect de ces dispositions et leur application.

Sur la base de nos observations et de nos interventions de ces dernières années, il nous paraît indubitable qu'existent un désir et un engagement dans la région et chez les partenaires internationaux de régler les conflits dans la région. Ce désir et cet engagement se manifestent avec éloquence dans les efforts régionaux entrepris précédemment et dernièrement aux fins d'assurer la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs.

Toutefois, si ces engagements et ces accords, tels que, par exemple, les Déclarations de Nairobi, ne sont pas pleinement mis en œuvre, il se crée un hiatus qui permet aux conflits de redémarrer dans la région. Nous félicitons la République démocratique du Congo et la Brigade d'intervention de la Force des Nations Unies de leurs opérations conjointes contre les Forces démocratiques alliées (ADF) et les exhortons à poursuivre leurs efforts de lutte contre les autres groupes armés en vue de pacifier et stabiliser la région.

Le rapatriement des ex-combattants du M23 reste une question non réglée. L'Ouganda les a accueillis mais la nécessité de les nourrir et de s'en occuper met à rude épreuve nos maigres ressources. Nous appelons par conséquent le Gouvernement congolais à accélérer autant que possible le processus de rapatriement. Il est encore plus décourageant de voir que le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) a décidé de faire contre l'Ouganda des allégations fausses et infondées selon lesquelles le M23 serait libre de ses mouvements en Ouganda, et ce, en dépit de l'étroite collaboration de mon gouvernement, qui met à disposition toutes les informations, dans le détail, telles que la liste des ex-combattants, comportant le détail de leurs armes et bien d'autres éléments encore, qui a été communiquée au Gouvernement congolais. On ne peut que douter de l'intention et des buts, en l'occurrence, du Groupe d'experts.

Le principal problème auquel doit faire face la région est le manque de moyens pour financer les efforts et projets de développement, et en particulier la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Un travail digne d'éloges a été effectué à cet égard par le Comité technique d'appui aux élections. Tout cela exige un financement stable. Un appui plus sincère des partenaires de développement et de la communauté internationale est par conséquent primordial. L'an dernier, à l'occasion d'un déplacement dans la région des Grands Lacs, le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, a annoncé que 1 milliard de dollars serait mis à la disposition des projets de développement de la région des Grands Lacs. Toutefois, davantage d'engagements financiers restent encore nécessaires pour fournir à la région les infrastructures et autres programmes de développement dont elle a besoin. Il est plus important encore que ces engagements soient suivis d'effets.

L'Ouganda, pour sa part, a mis sur pied à Kampala le centre de formation régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la violence sexuelle et sexiste afin de former le personnel judiciaire, les travailleurs sociaux et médicaux, le

personnel de police et pénitentiaire et bien d'autres à la prévention des crimes de violence sexuelle. Nous nous félicitons de l'appui apporté par la Banque mondiale à ce centre régional de formation et nous appelons tous les partenaires de développement et la communauté internationale à en appuyer les activités et l'entrée en fonction.

Enfin, je voudrais souligner les questions suivantes. Il est nécessaire d'appuyer et de renforcer les organisations régionales et sous-régionales en raison de leurs atouts particuliers, de leur proximité et de leur complémentarité avec l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Déclarations de Nairobi et les engagements nationaux pris à l'occasion de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération doivent être rapidement mis en œuvre. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants du M23 doit s'accélérer. Un effort commun et coordonné s'impose de la part de l'ONU et de mécanismes régionaux tels que le Mécanisme conjoint de vérification élargi, la MONUSCO et le centre conjoint de centralisation du renseignement. La Brigade d'intervention de la Force, la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo doivent continuer de poursuivre les groupes terroristes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, comme, par exemple, les ADF. Le Conseil de sécurité doit donner aux groupements régionaux tels que le Comité des ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs l'occasion de lui faire régulièrement rapport sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Il convient d'assurer un financement durable et prévisible aux initiatives et efforts régionaux.

Pour terminer, nous sommes convaincus que l'encouragement des partenariats stratégiques permettra de renforcer l'efficacité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons donc à une interaction, une coordination et une consultation régulières entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales pour les questions relatives à la paix et à la sécurité. Cela nous permettra de renforcer les complémentarités et d'éviter la duplication inutile des efforts. Le Conseil doit s'efforcer d'être plus équitable et plus transparent dans son approche et ses décisions, afin de dissiper le sentiment que, pour certaines questions dont il est saisi, l'équité est parfois sacrifiée sur l'autel des intérêts particuliers.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voulons vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à participer au présent débat. Ma délégation tient à féliciter la Mission du Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. De la même manière, nous voulons rendre hommage à la délégation du Rwanda, qui a assumé la précédente présidence du Conseil. Nous apprécions que vous ayez donné priorité à la question à l'examen, Monsieur le Président, et que vous ayez programmé la présente séance. Nous sommes particulièrement heureux que vous, Monsieur, présidiez personnellement au présent débat.

Nous tenons à rendre hommage à Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale sortante du Secrétaire général, pour tous ses efforts et pour son engagement politique à régler les problèmes auxquels la région des Grands Lacs est confrontée. Un énorme travail a été accompli, et beaucoup de terrain a été couvert durant les 18 mois de son mandat.Nous saluons aussi la nomination récente de l'Ambassadeur Said Djinnit en qualité de nouvel Envoyé spécial, et nous attendons avec intérêt de collaborer avec lui. Nous remercions par la même occasion le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, de son exposé très complet, et du travail qu'il continue d'accomplir. Nous prenons également note du rapport du Secrétaire général (S/2014/450) à cet égard. Enfin, nous remercions le Ministre angolais de la défense pour son exposé, en sa qualité de représentant du Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est l'une des plus anciennes et des plus importantes missions de maintien de la paix de l'ONU sur notre continent, l'Afrique, et dans le monde. Nous sommes heureux des progrès accomplis au cours de la décennie écoulée et ces dernières années. Sur le plan de la sécurité, la situation dans la région et dans l'est de la République démocratique du Congo reste fragile, mais il est indéniable que des progrès sensibles ont été faits. La récente consolidation de la MONUSCO et de son mandat par le Conseil a énormément contribué à ces progrès. À cet égard, l'Afrique du Sud tient à remercier le Conseil de sécurité de continuer à coopérer avec les

initiatives régionales et à appuyer leurs efforts pour régler les difficultés de la région et de la République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud attache une grande importance à la paix et à la sécurité sur le continent en général et dans la région des Grands Lacs en particulier. C'est pourquoi nous conservons notre plein engagement envers l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous sommes fermement convaincus que la réussite de sa mise en œuvre contribuera beaucoup à faire face aux menaces qui pèsent sur la région et sur la République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud fonde sa position sur les décisions qui ont été prises à la récente réunion ministérielle de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), consacrée à la situation politique et à la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi qu'à la poursuite de l'initiative de désarmement et de démobilisation volontaires des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Cette réunion ministérielle avait été mandatée par le sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC organisé l'an dernier à Pretoria. Nous restons convaincus du bien-fondé politique des décisions prise par la réunion ministérielle, selon lesquelles le désarmement des FDLR doit avoir lieu dans un délai de six mois à compter du 2 juillet et comporter un examen à mi-parcours. Il nous incombe donc à tous – les parties prenantes – de définir conjointement et collectivement les critères et les termes de l'examen qui sera effectué dans trois mois.

L'Afrique du Sud se félicite de la manière dont le Conseil de sécurité a coopéré jusqu'à présent avec les organisations régionales pour faire face aux difficultés de la région et de la République démocratique du Congo. Compte tenu de la phase critique à laquelle nous sommes arrivés dans les efforts que nous, communauté internationale, avons déployés, il est impératif que nous continuions de développer et de consolider cette coopération, qui repose sur le respect mutuel et sur l'appréciation des différents rôles joués par les diverses parties prenantes. À cet égard, nous tenons à insister sur l'importance de respecter les décisions que les deux organisations régionales – la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC – ont prises et continueront de prendre. De notre côté, nous continuerons d'accueillir favorablement un rôle plus large de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité et de la MONUSCO.

L'Afrique du Sud reste attachée aux efforts visant à restaurer la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous continuerons à apporter toutes les ressources dont nous disposons et qui sont requises à cette fin, notamment en participant à la MONUSCO et à sa brigade d'intervention.

Nous voulons encourager la communauté internationale et l'ONU à continuer de fournir les ressources si nécessaires à l'exécution du processus de désarmement.

Pour terminer, l'Afrique du Sud reste déterminée à trouver, dans le cadre des mécanismes régionaux, un règlement viable et durable à toutes les difficultés auxquelles sont confrontées la région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo. Nous sommes convaincus que dans les prochains mois, et dans les prochaines années, le peuple de la République démocratique du Congo, qui souffre depuis des années de l'instabilité et de l'insécurité, pourra apprécier les efforts collectifs de la communauté internationale, de la région et de ses dirigeants nationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant du Rwanda a demandé à faire une nouvelle déclaration.

Je lui donne la parole.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ce n'est pas très important. Je voulais simplement ajouter une petite précision. Je vous remercie, Monsieur le Président – je ne prendrai pas beaucoup de votre temps. Je tiens juste à apporter une petite précision à ce que notre ami, le Ministre Tshibanda N'tungamulongo, a déclaré au sujet du refus opposé par le Rwanda à la rencontre entre une équipe de la République démocratique du Congo et d'ex-combattants.

Le Conseil se rappellera que le 24 avril, à environ 16 heures, heure de Kinshasa, notre ambassade à Kinshasa a reçu une note du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Congo faisant part au Rwanda de son intention de dépêcher au Rwanda une équipe de 10 membres dans les jours suivants, sans toutefois donner de date spécifique. Le lendemain 25 avril, à 8 h 45 précisément, l'équipe congolaise s'est présentée à la frontière, alors que l'ambassade de la République démocratique du Congo à Kigali n'avait même pas eu le temps de soumettre une demande officielle au Gouvernement rwandais.

Le même jour, notre ministère des affaires étrangères a répondu au Gouvernement de la République démocratique du Congo en indiquant que la délégation s'était présentée avant que la demande concernant la visite ait été déposée, et qu'aucun arrangement n'avait donc pu être pris pour la recevoir. Cette lettre demandait également à la République démocratique du Congo de proposer une date appropriée pour la visite de sa délégation. Cela a été fait, et la visite a finalement eu lieu, du 18 au 20 juillet.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé à faire une nouvelle déclaration.

Je lui donne la parole.

M. Tshibanda N'Tungamulongo (République démocratique du Congo) : Tout à l'heure, j'ai dit que la visite avait eu lieu et que le travail avait été fait – et largement – et que l'on devrait assister à des progrès. Je préfère rester sur cette note positive. Je n'ai pas l'intention d'engager une polémique. Ce que j'ai dit tout à l'heure visait à établir un fait, et je dois malheureusement dire qu'il y a des correctifs à apporter à ce que vient de dire Monsieur l'Ambassadeur.

La note verbale a été envoyée après qu'il eut été convenu qu'une mission se rendrait sur place. Il y a eu des échanges entre les responsables de part et d'autre, qui ont demandé confirmation par note verbale. L'accord était déjà conclu; les personnes concernées allaient partir.

La deuxième chose, c'est que dans la réponse, il ne s'est pas simplement agi de dire qu'ils étaient arrivés trop tôt – encore que, en allant au Rwanda, nous avons une ambassade; c'est elle qui devait jouer un rôle essentiel dans l'encadrement des gens pour leur montrer comment remplir la demande, etc. Le personnel de l'ambassade lui-même devait être formé par nos envoyés. À supposer que le Gouvernement rwandais n'ait pas été prêt, pour je ne sais quelle raison, vis-à-vis du Mouvement du 23 mars, avant qu'il ne rencontre nos envoyés, ces envoyés auraient pu commencer par travailler avec notre ambassade.

Dans la réponse du Rwanda, le Rwanda nous demande de passer par le Mécanisme de vérification élargi, qui n'a absolument rien à voir dans ce processus. Et c'est grâce, je crois, à l'entremise des Envoyés spéciaux, que cette exigence, qui n'avait rien à voir avec le processus, a pu être levée, et que les personnes sont parties et ont pu faire leur travail.

Comme je l'ai dit, je ne voulais pas insister là-dessus. Je voulais simplement que l'on comprenne que si, alors que cela avait été fait en Ouganda, au Rwanda on n'avait pas progressé, ce n'était pas le fait de la République démocratique du Congo. Mais cela a été corrigé et je préfère qu'on regarde vers l'avenir plutôt que de revenir sur le sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.